



LE BILLET DU SYNDIC



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

L'année 2022 rime avec un retour à la normale pour la vie sociale et culturelle de la commune de Hauterive FR.

La 1^{ère} Foire des entreprises s'est tenue en mai et je crois pouvoir affirmer que ce fut une belle réussite. Je félicite et remercie les exposants pour leur présence et surtout l'enthousiasme avec lequel ils ont collaboré pour cette nouvelle manifestation. Tous les visiteurs ont relevé l'excellente qualité des stands proposés et le caractère convivial de la manifestation. Il s'agira de pérenniser cet événement et le Conseil communal souhaite l'instaurer tous les trois ans. Le rendez-vous est donc fixé en mai 2025.

Après deux ans d'absence, le traditionnel marché artisanal de la Bénichon a rencontré un grand succès. Cette manifestation est dans l'ADN des Altaripiens. Quel plaisir de se retrouver, amis d'ici et d'ailleurs pour célébrer cette fête. Un grand merci à la Société de Bénichon & Tradition, aux sociétés qui participent ainsi qu'à tous les bénévoles sans qui cette fête n'aurait pas la notoriété qu'elle possède actuellement. On ne peut plus parler dans ce canton de la Bénichon sans faire référence à Ecuvillens et notre bénichon. C'est une excellente image pour notre commune et ses citoyens.

En 2023, de nombreuses manifestations sont au programme. Le 14 janvier, le traditionnel repas des seniors sera de retour. Cette année, il sera animé par un théâtre. En effet, quelques excellents acteurs de notre commune joueront la pièce « COVID à la ferme », une pièce de Nicolas Bussard, mise en scène par Bertrand Zamofing. Une belle occasion pour nos seniors de dilater leurs zygomatiques et de passer une belle journée.

Le Carnarive fera son retour. Après 4 ans d'absence, le cercle scolaire de Hauterive FR, en collaboration avec le Conseil des parents organise à nouveau le carnaval. Cortège, guggenmusik, masques et rigolades nous attendent le vendredi 10 février 2023. Merci aux organisateurs et aux enfants pour leur dévouement.

Mais l'an prochain, l'événement majeur de notre commune sera l'organisation du 25^{ème} Giron des jeunesses de la Sarine. J'invite chaque Altaripien de toutes générations à participer à cet événement pour que la fête soit belle. Inscrivez-vous comme bénévoles et vous pourrez ainsi dire : **j'y étais** 😊 Je souhaite que le slogan : Hauterive, une commune où il fait bon vivre soit plus justifié que jamais du 21 au 26 juin 2023.

Si le Conseil communal se réjouit de tous ces événements dans notre commune, il n'en demeure pas moins que nous devons travailler au quotidien pour relever les nombreux défis qui nous attendent. La crise énergétique et ses conséquences en est un.

Nous avons décidé de passer à la vitesse supérieure et ainsi assainir nos bâtiments et diverses installations. Les collectivités doivent être exemplaires et c'est dans ce sens que nous allons soumettre divers crédits. Car nous savons tous que la meilleure économie d'énergie est celle que nous n'utilisons pas.

Le budget 2023 présente un léger déficit. Pour le Conseil communal, la tâche s'est avérée plus complexe que d'habitude pour établir le budget. Les charges liées subissent une forte augmentation qui ne parviennent pas à être couvertes par l'évolution des rentrées fiscales. Nous avons bénéficié les années précédentes de l'évolution régulière de la population tout en ayant une augmentation des charges financières plus modérée. Les années à venir s'annoncent probablement plus compliquées pour les communes.

La création d'un cabinet médical par la commune est toujours une préoccupation pour le Conseil communal. Des contacts ont été établis avec trois médecins intéressés. Après quelques mois de discussions et négociations, nous sommes à nouveau à la case de départ. L'un des médecins s'étant retiré à notre grande déception. Son retrait a mis en péril le projet d'installation des deux autres médecins. En effet, il représentait un taux d'activités à 100% dans le cabinet alors que les autres médecins souhaitaient occuper un taux d'activité partiel. Nous ne perdons pas espoir et continuons nos démarches et tractations.

Je vous invite à venir à l'assemblée communale du lundi 12 décembre et nous nous réjouissons de vous y rencontrer nombreux.

Arrivé en cette fin d'année, je veux remercier les membres du Conseil communal et les employés communaux pour leur engagement et leur excellent travail durant cette année 2022.

A vous chères Altaripiennes et chers Altaripiens, je vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la convivialité et l'amitié, et surtout excellente santé à tous.

Hauterive FR un jour, Hauterive FR toujours !

Votre Syndic, Dominique Zamofing





Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**lundi 12 décembre 2022, à 20h15,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2022
2. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours
3. Budget de fonctionnement 2023 – approbation
Rapport de la commission financière
4. Budget des investissements 2023 – approbation
 - 4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers
Rapport de la commission financière
 - 4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal
Rapport de la commission financière
 - 4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir
Rapport de la commission financière
5. Information du Conseil communal
6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL

Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 3 MAI 2022 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE LA PINTE, ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 120 citoyennes et citoyens
Excusés : M. Nicolas Galley Député, Mme et M. Ida et Roland Emery
Mme et M. Bernadette et André Schaub
MM. Jean-Yves Jacquaz, René Gendre et Jean-Pierre Stirnimann
Scrutateurs : MM. Noé Galley (60) et Olivier Clément (60)

M. Dominique Zamofing, Posieux : Mesdames, Messieurs, il est 20 h15, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à la 3ème assemblée de la législature 2021-2026, l'assemblée des comptes. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir se rassembler sans masque contrairement aux assemblées précédentes.

Les comptes 2021 ont été bouclés avec un bénéfice et c'est réjouissant. Le Conseil communal vous propose de faire une provision pour la Step, une petite réserve pour la foire d'Hauterive, un geste envers chaque ménage pour le passage à la taxe pondérale et un rabais de 2 points d'impôt sur le solde de l'impôt 2021.

Ceci est réjouissant et c'est un signe que notre commune fonctionne bien, que les charges nouvelles peuvent être absorbées par les rentrées fiscales.

Nous allons débattre ce soir de la volonté de maintenir et de promouvoir des services élémentaires pour notre commune. Nous y reviendrons au point 7 de l'ordre du jour.

L'assemblée communale sera suivie de la traditionnelle verrée accompagnée de quelques éléments solides, pour rattraper en quelque sorte les privations lors des dernières assemblées, tout en restant dans les limites du budget.

Je salue particulièrement la présence du président de paroisse M. Maurice Seydoux et du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Charles.

C'est Mme Chantal Duennenberger, secrétaire communale qui tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle n°16 du 22 avril 2022
- par affichage aux piliers publics
- par publication sur notre site Internet www.hauterivefr.ch
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 20 avril 2022.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous demande de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 1 personne, notre apprenti Arthur Zambelli qui n'est pas citoyen de la commune.
- Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro, que vous tendra notre excellent apprenti Arthur. Il officiera pour toutes les interventions ce soir. Je vous demande de vous annoncer par votre nom et prénom. Je vous prierai également de couper vos natels pour éviter quelques interférences avec les micros.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. M. Noé Galley et M. Olivier Clément ont accepté cette tâche. Merci pour votre engagement.

Les scrutateurs sont priés de compter les citoyennes et citoyens présents. 120 personnes, la majorité est donc de 61 voix en cas de vote.

Le Conseil communal vous propose un ajout à l'ordre du jour.

En effet, la modification du taux d'impôt proposée par le Conseil communal suite aux comptes 2021, à savoir une baisse du taux de 74% à 72% doit être validée formellement par l'assemblée communale. Le Conseil communal propose d'ajouter un point 2 qui a la titulature suivante :

Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021

Le nouvel ordre du jour modifié est ainsi le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**
2. **Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021**
3. **Comptes de fonctionnement 2021**
Rapport commission financière
4. **Comptes des investissements 2021**
Rapport de la commission financière
5. **Crédit d'investissement pour des compteurs d'eau permettant les relevés à distance**
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens**
Rapport de la commission financière
7. **Création Cabinet médical**
- 7.1 **Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical**
Rapport de la Commission financière
- 7.2 **Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical**
Rapport de la commission financière
- 7.3 **Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical**
Rapport de la commission financière
8. **Informations communales**
9. **Divers**

Y-a-t-il des questions concernant l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité, nous vous remercions, l'assemblée peut se dérouler selon le nouvel ordre du jour.

1) **Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021**

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ?

Ce n'est pas le cas, je vais donc le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité. Je remercie Mme Chantal Duennenberger, pour sa parfaite rédaction.

2) **Modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021**

Suite aux très bons résultats des comptes 2021, le Conseil communal propose une réduction du taux d'impôt de 74 à 72% pour la période 2021. Cette réduction se fera sur le solde de

l'impôt 2021. Comme annoncé lors de la dernière assemblée du budget 2022, le Conseil communal s'était engagé à proposer une réduction en cas de comptes 2021 fortement positif. Il aurait été possible d'effectuer une plus grande baisse, mais le Conseil communal est d'avis qu'il faut maintenir une certaine stabilité et la réserve constituée pour la Step (station d'épuration) de Fr. 400'000.00 permettra un certain lissage de la future charge financière du raccordement à Villars-sur-Glâne.

Chaque franc qui reste dans la poche du citoyen est un franc qui est bien placé et très utile.

Je donne la parole au Président de la commission financière Monsieur Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand, Posieux : Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 16 mars 2022 l'organe de révision et le 13 avril 2022 le Conseil communal. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base : Point 2 de l'ordre du jour : Modification du taux d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021 : les bons résultats donnés par les comptes de la commune permettent une baisse d'impôts de 74 points à 72 points pour l'année 2021. La commission financière préavise favorablement cette baisse d'impôts.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion sur cette proposition de baisse d'impôts.

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : je suis juste un peu étonnée que dans une période qui est un peu difficile, même M. le syndic vous en avez parlé dans le journal, cette baisse d'impôt de 2 centimes, à qui est-ce qu'elle profitera ? Je vous pose la question, aux petits revenus, les moyens revenus vont gagner quelques dizaines ou centaines de francs, ce qui veut dire que les personnes aisées bénéficieront d'une somme conséquente. Je me demande s'il ne serait pas plus judicieux d'utiliser cette somme pour par exemple baisser l'abonnement CFF qui est actuellement à Fr. 40.00. Or, Fr. 40.00, si on a l'abonnement mi-tarif cela n'intéresse pas beaucoup de monde ; il faudrait aller très très loin dans une journée pour en bénéficier. On pourrait par exemple baisser la carte journalière à Fr. 30.00 ou par exemple mettre cet excédent pour soutenir des propriétaires de maison qui ont des anciens chauffages et qui devraient les changer et n'ont peut-être pas les moyens. Il faudrait peut-être étudier d'autres possibilités, par exemple pour la place du village, on ne sait pas combien cela va coûter vu qu'on a dû prendre un expert pour le projet. Je n'approuve pas personnellement cette baisse d'impôts.

M. Dominique Zamofing : merci Mme Vieli pour vos remarques, je répondrai de la façon suivante : c'est une proposition du Conseil communal ; à qui profite cette baisse, à toutes les personnes qui paient des impôts au prorata de leur somme d'impôts. Il y a plusieurs années qu'on fait un bénéfice et pour certains, ce n'est jamais assez, pour d'autres, c'est trop. On doit essayer de trouver une ligne. Depuis 2 ans on n'a pas réduit l'impôt et finalement on s'est dit que c'était une possibilité de le faire. Oui pour baisser les abonnements CFF, mais ce n'est qu'une partie des gens qui les emploient ; on ne va jamais trouver un système où ce sera uniforme et égal pour tout le monde. La proposition de baisser les impôts touchent tous les contribuables. Concernant les chauffages, actuellement une commission de l'énergie a été mise en place et va émettre des propositions suite à leurs travaux. Pour nous, il est encore prématuré de dire qu'on va aider des citoyens qui ont un chauffage à mazout, cela paraîtrait aussi inéquitable par rapport aux ménages qui ont déjà fait des investissements au préalable. Je rappelle qu'il y a un plan cantonal qui soutient cette transition énergétique actuellement, profitez-en. Mais je peux comprendre votre avis et je le respecte. La question que je vous pose : est-ce que vous faites une proposition ferme de refus ou il s'agit seulement de votre avis personnel ? Car on devrait alors voter une deuxième proposition.

Mme Fabienne Vieli : J'ai donné mon avis mais j'aimerais bien soumettre à l'assemblée ma proposition de refuser la baisse d'impôt qui est prévue dans les comptes 2021.

M. Dominique Zamofing : Nous serons donc en possession de deux propositions, une du Conseil communal et une deuxième de Mme Vieli. Selon la loi, nous votons d'abord la

proposition du Conseil communal. Si elle est acceptée à la majorité, la deuxième proposition ne sera pas votée. Si votre proposition est acceptée, les comptes 2021 seront améliorés de Fr. 150'000.- et ce résultat ira au bilan. On ne peut pas, sur une proposition d'un citoyen ou une citoyenne, affecter un montant sur des comptes de l'année précédente. Lors des budgets chaque citoyen peut par contre intervenir et ajouter par exemple une motion d'ordre, ajouter un montant pour un événement bien précis. Sur les comptes de l'année dernière ce n'est pas possible, sinon chaque citoyen peut donner son avis et on ne va jamais s'en sortir. C'est de la compétence du Conseil communal de gérer les résultats des comptes. Est-ce que j'ai été clair à ce sujet ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : personnellement, je soutiens les réflexions et la proposition de Mme Vieli, quand on a de l'argent je ne pense pas que c'est judicieux d'utiliser la technique de l'arrosoir. La même réflexion aussi, mais on en discutera plus tard, par rapport aux Fr. 50.00 que vous mettrez sur les cartes de la déchetterie qui sont transmises à tous les citoyens. C'est très gentil de faire des cadeaux, tout le monde est content de recevoir un cadeau, mais quand on a de l'argent, il faut certainement l'utiliser de manière plus ciblée et plus intelligente si je peux dire en travaillant sur des projets ciblés qu'en arrosant tout le monde avec un certain montant. Mesdames, Messieurs, la maison brûle, vous avez lu certainement ou entendu parlé du rapport pour assainir les bâtiments, on est dans une situation catastrophique et M. le Syndic, ce n'est pas avec le plan du canton pour assainir les bâtiments que l'on va se débarrasser du CO2 rapidement. Les plans de la Confédération et du canton pour les bâtiments qui doivent être assainis donc les débarrasser des énergies fossiles, ces plans vont faire en sorte que le parc national des bâtiments sera assaini en 50 ou 100 ans minimum, tout le monde le sait, c'est beaucoup trop long. Tout ce qu'on peut faire de bien et de louable, je le reconnais, avec le plan de législature, le plan communal des énergies, tout cela ne suffit pas si on se rend compte que la maison brûle Mesdames et Messieurs ! Du moment qu'on a de l'argent, je pense que c'est normal qu'une commune qui devient riche, aisée, comme nous, s'engage davantage pour la durabilité que peut-être une commune ou un canton pauvre. Il y a aussi pleins de pays pauvres sur la planète qui ne pourront jamais se débarrasser des énergies fossiles, comme nous on peut le faire parce que nous on a des moyens qu'ils n'ont pas. Nous avons les moyens et nous avons aussi une responsabilité plus grande dans ce sens-là, on doit utiliser notre argent de manière beaucoup plus ciblée que ce que vous proposez.

Je suis aussi de cet avis qu'il faut garder notre argent pour des besoins beaucoup plus vitaux. Mme Vieli a cité deux exemples de besoin, il y en a encore d'autres, d'autres personnes dans la salle pourraient certainement en citer d'autres. Il faut absolument tenir compte de tout cela, aussi avec ce qui se passe en Ukraine actuellement, pensons aussi à la biodiversité, on est dans une situation catastrophique avec la biodiversité en Suisse, nous ne sommes de loin pas les meilleurs, il faut faire un progrès fondamental. Il y a aussi le social, je pense que même si on est une commune riche il y a aussi des personnes qui rament dur pour arriver à la fin du mois dans cette commune, on doit peut-être aussi s'occuper de manière un peu plus intensive de cela, on pourrait citer bien d'autres exemples. Je suis donc aussi de l'avis qu'on ne peut pas baisser les impôts comme cela et c'est vraiment dommage qu'avant de réfléchir à une baisse d'impôt selon le système de l'arrosoir vous n'avez pas plutôt pensé à mettre de l'argent en réserve et de mettre en discussion ce qu'on pourrait faire de bien avec cet argent, cela aurait été beaucoup plus judicieux de mon point de vue. La même question se pose avec l'argent que vous avez consacré aux nouvelles cartes de la déchetterie,

M. Dominique Zamofing : on y revient plus tard dans le fonctionnement. J'ai bien compris votre message concernant la baisse d'impôts. J'aimerais juste vous préciser qu'actuellement on ne peut plus faire des réserves. Nous allons passer au programme MCH2, les réserves seront dissoutes et mises au bilan. On peut donc faire les réserves que l'on veut, même si on les attribue à divers projets, elles seront dissoutes lors des comptes 2022. Question réserves ce n'est plus possible. Je veux quand même vous répondre que nous faisons aussi des choses à la commune pour la biodiversité, pour le climat :

- On a recouvert la totalité du nouveau bâtiment édilitaire de panneaux photovoltaïques, chose qui n'était pas prévue initialement lorsqu'on a voté le crédit.
- On va faire un CECB, certificat énergétique permettant d'évaluer la qualité énergétique de tous les bâtiments communaux, qui peut mettre ainsi en évidence les mesures à prendre au niveau des installations et de l'enveloppe du bâtiment. Ce certificat sera effectué sur le bâtiment du restaurant communal, du bâtiment de la Route de Fribourg 77 où il y a le magasin et la halle de gym.
- On a un projet de chauffage à distance (CAD) suite au développement dans le secteur du Champ du Nod.
- Nous souhaitons également chauffer des bâtiments du centre du village de Posieux avec un chauffage à bois.
- La commune a lancé le projet d'installation de panneaux photovoltaïques pour les particuliers avec 31 participants.
- Biodiversité : il y a le projet de maintenir de manière pérenne la gouille qui se trouve à la sortie du village direction Magnedens pour les grenouilles, un permis a été demandé pour que cette gouille soit à disposition des grenouilles afin qu'elles se reproduisent toute l'année.

Cette baisse d'impôts concerne uniquement les comptes de l'année passée. Ce n'est pas pour le futur, on parle bien d'une baisse d'impôt de 2 centimes sur les comptes 2021 pour chaque citoyen, mais on respecte votre avis. Ce n'est à nos yeux pas un système d'arrosoir, mais une réduction d'impôts pour chaque citoyen touché. Mais je respecte votre avis.

Actuellement, le plan des énergies communal est en cours d'élaboration et il donnera également des réponses concernant ce sujet.

Nous sommes donc en présence de deux propositions, celle du Conseil communal qui propose une baisse d'impôts et sera votée en premier. Si elle atteint la majorité, nous ne voterons pas la proposition de Mme Vieli naturellement.

Je vais donc soumettre la proposition du Conseil communal au vote.

Au vote à mains levées, la modification du coefficient de l'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021 est approuvée par 104 voix, 14 contre et 2 abstentions.

La proposition du Conseil communal est acceptée à la majorité, applaudissements.

3) Comptes de fonctionnement 2021 - approbation

Avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2021, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Le bénéfice des comptes 2021 se monte à Fr. 44'501.90, après amortissement supplémentaire et réserve de Fr. 477'500.00.

Les dépenses ont pu être très bien maîtrisées dans leur ensemble. Le chapitre des affaires sociales s'est révélé inférieur aux prévisions et c'est réjouissant. Les rentrées fiscales sur les personnes physiques ont augmenté. La réforme de la fiscalité sur les entreprises a donné ses premiers effets en 2021, mais il faut encore quelques années, car il y a des soldes d'impôts d'années antérieures. L'impôt sur les mutations immobilières a été supérieur de plus de Fr. 100'000.00 par rapport au budget. Tous ces éléments font que le bénéfice des comptes 2021 est nettement supérieur à ce qui avait été budgétisé.

A noter que la baisse de 2 points d'impôts proposée est déjà dans les comptes tels que présentés dans le bulletin communal. Cela représente la somme de Fr. 150'000.00 de rentrée fiscale en moins.

Le Conseil communal avait évoqué lors de l'assemblée de décembre 2021, que s'il y avait possibilité de réduire l'impôt en fonction du résultat des comptes, nous proposerions une réduction. C'est chose faite. On verra si cela sera possible de reproduire cette réduction lors d'une autre année.

Les comptes de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux sont couverts à 100%. Le compte des ordures ménagères est couvert à la hauteur de 75%.

Venons-en maintenant au détail des comptes 2021 qui ont été publiés, dans leur intégralité, dans le bulletin d'information no 1/2022, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

M. Maurice Clerc : on en revient aux Fr. 57'500.00 qui correspond au montant que vous avez gardé pour charger les cartes magnétiques des sacs poubelles. Est-ce que vous pouvez nous donner davantage d'explications sur le pourquoi du comment svp ?

M. Dominique Zamofing : le jour où on va passer à la taxe pondérale, on doit charger toutes les cartes : soit les citoyens paient à la commune, ou passent à l'administration communale, soit aller devant l'appareil à la déchetterie pour charger sa carte, on ne va pas s'en sortir. C'est pourquoi le Conseil communal a estimé plus judicieux que nous chargions ces cartes nous-mêmes, à distance, avec ce geste de Fr. 50.00 par ménage. Si toutes les cartes fonctionnent déjà durant la semaine du 16 janvier 2023, cela évitera bien des problèmes. On se rappelle aussi les interventions de l'assemblée générale où certains citoyens ont grincé des dents en prenant connaissance de ces changements. On s'est dit que ce geste adoucira un peu le passage de la taxe au sac à la taxe au poids. Au vu des comptes 2021, ce geste est possible pour chaque ménage et entreprise détenteurs d'une carte pour la déchetterie.

M. Maurice Clerc : est-ce que c'est légal d'agir comme cela ?

M. Dominique Zamofing : actuellement la loi nous impose de couvrir nos charges à 75 %. Lorsque ce n'est pas couvert à 75 %, les comptes ne sont pas bouclés et le service des communes vient nous dire ce qu'il faut entreprendre. Lorsque le 75% n'est pas atteint, le montant manquant est de toute façon pris sur les impôts ; pour nous il s'agit d'une action unique proposée, si un citoyen ne veut rien sur sa carte libre à lui. Cela nous évitera aussi les désagréments que nous aurions si tous les citoyens venaient à l'administration charger leurs cartes en janvier prochain. Légal ou pas, il s'agit de la position du Conseil communal.

Lorsque les comptes ne sont pas couverts ce n'est pas légal non plus. Ce n'est que pour cette année.

M. Maurice Clerc : Est-ce que vous vous êtes renseignés auprès du canton pour savoir si vous aviez le droit de fonctionner ainsi ?

M. Dominique Zamofing : non, nous ne nous sommes pas adressés au canton, honnêtement.

M. Maurice Clerc : j'ai encore une autre question qui m'interpelle, ces Fr. 57'500.00, cela correspond quand même à une dépense qui devra être faite par rapport aux sacs poubelles. Nous ne payerons pas mais ils seront payés quand même, c'est une dépense que la commune fera.

M. Dominique Zamofing : l'année prochaine, on va prendre sur cette réserve pour compenser le non pesage des sacs poubelle jusqu'à ce que le montant de Fr. 50.00 soit atteint sur la carte de chaque ménage et entreprise. Fr. 50.00 cela représente 100 kilos de déchets, donc 1 année pour une personne par ménage qui a les poubelles gratuites. Si l'assemblée refuse ce geste-là on prend acte et le bénéfice sera d'autant augmenté.

Pas d'autres remarques

La parole est au président de la commission financière, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : point 3 de l'ordre du jour : Comptes de fonctionnement 2021 : Les commentaires des positions des comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information ainsi que les compléments d'informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2021 présente un excédent de revenus de Fr. 44'501.90, comparé à un budget déficitaire de Fr. 59'786.60. Cette amélioration de Fr. 104'288.50 par rapport au budget est essentiellement due aux rentrées fiscales supérieures aux attentes. Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques que des personnes morales, ce qui permet d'octroyer une ristourne de 2 points sur les décomptes d'impôts finaux 2021, ceci sans péjorer les finances communales. Cette ristourne de 2 points correspond dans les faits à un taux d'impôt de 72 pour l'année 2021. La commission financière soutient cette décision. Cette situation positive a également permis à la commune d'attribuer aux réserves un montant de Fr. 477'500.00.

Nous relevons par ailleurs une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le Conseil communal.

Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2021 à Fr. 1'612'921.68. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de Fr. 3'700'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 qui se soldent par un excédent de revenus de Fr. 44'501.90.

M. Dominique Zamofing : merci Monsieur le Président, y-a-t-il encore des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2021 ?

Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, les comptes de fonctionnement 2021 bouclant avec un bénéfice de Fr. 44'501.90 après amortissement supplémentaire et réserve de Fr. 477'500.00 sont approuvés par 111 voix, 6 voix contre et 3 abstentions.

Les comptes de fonctionnement 2021 sont approuvés à la majorité. Je vous remercie.

Je profite de l'occasion pour remercier Madame Corinne Terreaux pour son excellent travail et pour la tenue de nos comptes communaux.

4) Comptes des investissements 2021 - approbation

Le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale.

Dans un premier temps, il s'agit d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'année 2021. Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés, durant l'exercice 2021 et antérieur avec leur crédit y relatif.

Le compte des investissements 2021 se présente de la manière suivante :

Des charges pour un montant total de Fr. 2'189'777.60 et des produits qui s'élèvent à Fr. 164'063.35.

Les charges concernent les positions suivantes :

- Récupérateurs de balles au stand de tir	Fr.	70'228.73
- Aménagement place de parc centre du village Ecuwillens	Fr.	204'578.40
- Crédit d'étude trottoir route de Magnedens Ecuwillens	Fr.	6'866.50
- Déchetterie, construction	Fr.	705'631.40
- Entretien du mur de l'enceinte du cimetière	Fr.	60'615.70
- Révision du PAL	Fr.	28'469.50
- Participation PED et PAD Champ du Nod	Fr.	10'359.55
- Raccordement eau, électricité cabane du Bois Cornard	Fr.	37'958.00
- Aménagement place centre village et administration	Fr.	1'460.00
- Bâtiment édilitaire construction	Fr.	999'589.75
- Changement de la chaudière à bois école de Posieux	Fr.	59'411.25
- Remplacement de 2 garages route de Posieux 4 Ecuwillens	Fr.	4'610.45

Total des charges : Fr. 2'189'777.63

Les produits :

Taxe de raccordements :	Fr.	156'923.35
Subvention cantonale, isolation toiture salle de gym	Fr.	7'140.00

Total des produits : Fr. 164'063.35

Le compte des investissements 2021 présente un excédent de charge de Fr. 2'025'714.28.

Je donne la parole au Président de la commission financière, M. Jean-Pierre Jorand.

M. Jean-Pierre Jorand : point 4 de l'ordre du jour Comptes des investissements 2021. Les comptes montrent des charges de Fr. 2'189'777.63 et des produits de Fr. 164'063.35. Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2021 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 2'025'714.28.

M. Dominique Zamofing : merci. Y-a-t-il encore des questions au sujet du compte des investissements 2021 ?

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : l'année passée nous avons notamment discuté des compacteurs pour les poubelles dans quel chapitre ont-ils été comptabilisés ?

M. Dominique Zamofing : ils ne sont pas encore achetés.
Pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2021, bouclant avec des charges de Fr. 2'189'777.63 et des produits de Fr. 164'063.35, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 2'025'714.28 sont acceptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : Le compte des investissements 2021 est approuvé à l'unanimité.
Je vous remercie.

Le Conseil communal souhaite boucler 2 crédits qui concernent des investissements terminés ou non utilisés. Nous allons les voter en bloc, à moins qu'il y ait une demande de voter ces investissements séparément. Ces 2 investissements sont les suivants :

1. Route cantonale sortie sud Posieux, chemin piétonnier

Crédit voté	Fr. 55'000.00
Crédit utilisé	Fr. 0.00
Solde	Fr. 55'000.00

Ce crédit voté en 2012, avait pour but de créer un chemin piétonnier pour relier le centre du village de Posieux aux quelques maisons qui se situent côté sud du village direction la Tuffière. Il n'a pas été possible de réaliser ce chemin, aucune entente avec le propriétaire d'alors n'a été trouvée. Le futur aménagement du quartier Champ du Nod rend caduc ce chemin car cela fera partie des aménagements de détail du quartier.
Il n'y a donc plus lieu de maintenir ce crédit.

2. Changement de la chaudière à Posieux

Crédit voté	Fr. 320'000.00
Crédit utilisé	Fr. 276'359.25
Crédit non utilisé	Fr. 43'640.75

Y-a-t-il encore des questions au sujet de ces 2 investissements ? En fait il n'y en a qu'un, l'autre n'a pas été utilisé et on peut le radier.
Cela ne semble pas être le cas, je vais le soumettre au vote.

Au vote à mains levées, le boucllement des 2 crédits est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie, ces 2 crédits sont ainsi bouclés.

5. Crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance

Pour vous présenter cet investissement, je cède la parole à Monsieur Gérald Ducret qui est en charge du dossier.

M. Gérald Ducret, Ecuwillens : De nombreux compteurs d'eau sont vieillissants et une nouvelle génération a fait son apparition. Ceux-ci permettent une lecture à distance ce qui faciliterait grandement le travail de récolte des données. Le relevé par le consommateur serait ainsi supprimé permettant ainsi une économie de ressource et de temps. Ce système fonctionne par ondes radio ; un véhicule passe devant les bâtiments dans le but de récolter ces informations. Il y a environ 760 compteurs à changer, aujourd'hui une centaine sont déjà changés. Les travaux s'étaleraient sur environ 2 ans. Une grande partie voire le tout serait réalisé par le service technique communal.

Montant de l'investissement	Fr. 250'000.00
Financement par un prélèvement sur la réserve du service des eaux	

M. Dominique Zamofing : merci, je passe la parole au président de la commission financière M. Jean-Pierre Jorand avant de donner la parole aux citoyens.

M. Jean-Pierre Jorand : point 5 de l'ordre du jour Crédit d'investissement pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance La Commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 250'000.00, financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion sur cet investissement.

M. Jacques Perriard, Posieux : est-ce qu'on peut avoir quelques explications techniques sur où et comment sont installés les compteurs, et vous avez parlé d'ondes-radio, j'imagine qu'il y aura aussi une installation qui doit se faire sur le tableau dans la maison du propriétaire ou pas ?

M. Dominique Zamofing : votre compteur d'eau actuel sera remplacé. A l'intérieur il y a une puce qui est intégrée et émettra quand la voiture passera dans les quartiers pour relever les compteurs à distance. Il n'y aura plus besoin d'une part que la commune vous écrive et ensuite que le citoyen renvoie le bulletin réponse à la commune ou pas, et il faut alors le rappeler en lui envoyant un nouveau courrier. Une série de compteurs est vieillissante et c'est aussi l'occasion de se mettre au goût du jour. Ces compteurs seront changés par quartier, vous serez informés de la date par courrier.

M. Jacques Perriard : une dernière question, une taxe est prise sauf erreur sur le compteur, est-ce que ce sera majorée ou pas ?

M. Dominique Zamofing : actuellement il y a déjà un abonnement sur le compteur d'eau, cela fera l'objet de la révision du règlement sur l'eau potable que l'on proposera en décembre mais ce n'est pas dans l'idée de demander plus cher la location des compteurs d'eau.

M. Hugo Zbinden, Posieux : les vieux compteurs de plus de 50 ans est-ce que vous les remplacez aussi, car il y a à ce moment-là beaucoup de travail sanitaire.

M. Dominique Zamofing : le but est de tous les remplacer, les petits comme les grands, si nécessaire il faut rajouter une pièce pour compenser le cas échéant. Si ce n'est pas dans la norme ce sera à la charge de la commune de faire les petites modifications si nécessaire. L'idée c'est vraiment que notre service s'en charge et pour les spécialités, un sanitaire ira sur place, aux frais de la commune.

Pas d'autre question, nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, le crédit pour le remplacement des compteurs d'eau par des compteurs de lecture à distance pour un montant de Fr. 250'000.00 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Ce crédit est ainsi accepté moins une abstention.

6.Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens

Je cède la parole à Monsieur Patrick Cudré-Mauroux, qui préside le groupe de travail pour ce dossier.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Posieux : Le Conseil communal a annoncé lors de la dernière assemblée la création d'un groupe de travail pour étudier le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens. Ce groupe de travail est composé d'un représentant des sociétés locales, M. Bertrand Jacquaz, un représentant de la paroisse, M. Giovanni Russenberger, deux citoyennes de la commune, Mmes Lucille Keller et Natacha Ross, et de trois membres du Conseil communal, à savoir Mme Véronique Zapf, M. Bernard Thalmann et votre serviteur. Ce groupe de travail s'est déjà constitué et il s'est déjà réuni deux fois, le 15 mars et le 26 avril de cette année. Ces séances ont donné lieu à des discussions nourries et très intéressantes à l'issue desquelles le groupe de travail s'est donné pour mission d'être une force de proposition à l'intention du Conseil communal en vue d'établir une ou des variantes pour la création au centre d'Ecuvillens d'une place du village qui soit un espace de rencontres et de vie agréable, ouverte à toutes et tous, de quelque génération que ce soit afin d'améliorer la qualité de vie de la population et rappeler l'adage Hauterive, une

commune où il fait bon vivre. Ce groupe de travail s'est également fixé des objectifs qui sont notamment de garantir et de favoriser la vie sociale et associative, notamment celle du présent restaurant, mais aussi des sociétés locales et de la paroisse, en tenant compte de leurs besoins et leurs intérêts, de mettre sur pied un espace récréatif et culturel permettant la mise sur pied d'activités, de faire de la place du village un point de rencontre mais également une étape pour les promeneurs et pèlerins, de faire de cette place un lien entre la population qui favorise l'inclusion, de prendre en compte les aspects liés à la durabilité et enfin de régler dans le périmètre fixé les aspects liés au trafic et au stationnement. Pour ce faire, il nous faudra également tenir compte des diverses conditions-cadres liées au trafic routier, au stationnement comme je l'ai déjà dit, à l'urbanisation, à la sécurité et à l'entretien des lieux. Ce sont là les premiers résultats de nos discussions qui pourront être adaptés et complétés. Pour accompagner le groupe de travail et nous guider dans les processus, nous avons besoin d'être conseillés par des gens du métier, raison pour laquelle le présent crédit d'études vous est soumis. Il concerne notamment des prestations d'un architecte urbaniste, d'analyses de trafic et de stationnement et d'un géomètre qui vont nous servir de base pour la réalisation de l'esquisse, mais aussi du plan qu'on va vous présenter et d'une maquette et d'une modélisation.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

FR. 40'000.00

M. Dominique Zamofing : merci, je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de Fr. 40'000.00 financé par les liquidités, permettant une réflexion globale sur le réaménagement du centre du village.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion concernant cette demande de crédit. La parole ne semble pas être demandée. Nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, le crédit pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens pour un montant de Fr. 40'000.00 est accepté à l'unanimité.

Ce crédit est ainsi accepté à l'unanimité, nous vous en remercions.

7. Création d'un cabinet médical

7.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical

Il y a presque 1 an et demi, lors de l'assemblée communale de décembre 2021, nous avons voté un cautionnement de Fr. 75'000.00 qui était destiné à la réaffectation du cabinet médical en cas d'échec. Le même engagement était pris par la société PraxaMed. Cette société avait également formulé un engagement ferme envers la banque Raiffeisen pour la création d'un cabinet médical.

En début de l'année 2022, cette société affirme à la banque Raiffeisen qu'elle se retire du projet si la commune ne s'engage pas plus dans le projet de création d'un cabinet médical. Une séance a eu lieu entre les trois parties : Praxamed, la banque et la commune. La société PraxaMed demande que la commune reprenne son cautionnement de Fr. 75'000.- dont la société s'était engagée pour la réaffectation en cas d'échec. De plus, une partie du loyer du futur cabinet devrait être pris en charge par la commune. De plus, aucun contact formel n'ont été pris avec de futurs médecins.

Aux yeux du Conseil communal, les règles définies au départ ne sont pas tenues et rien de concret n'a été entrepris pour démarcher des médecins. Nous n'avons plus confiance dans cette société. Je tiens à préciser qu'aucun engagement n'avait été pris par la commune de Hauterive FR envers la société PraxaMed.

Très vite s'est posée la question de l'avenir du futur cabinet médical. La banque Raiffeisen étant le promoteur du bâtiment, elle nous a affirmé que son rôle est de s'établir dans la commune et de mettre à disposition des locaux pour divers services mais pas de créer un cabinet médical, ceci comme tout autre bailleur qui mettrait des locaux en location.

Deux options se sont imposées. Ne rien faire et le projet tombe à l'eau, le Dr Schaub prend sa retraite et nous n'avons plus de service sanitaire dans la commune de Hauterive FR. La deuxième, la commune relève le défi de créer un cabinet médical, de l'équiper et de trouver des médecins. Ce défi comporte un risque financier, il faut le reconnaître, mais ce risque nous devons le prendre à nos yeux. La commune de Belfaux, qui n'est pas dans une situation financière très aisée pour les raisons que vous connaissez tous, a créé une société anonyme dans le même but. Ils ont trouvé trois médecins qui vont s'établir dans les locaux de l'ancienne gare. La commune de La Roche a également participé à la création d'un cabinet médical avec succès.

Il y a un cruel manque de médecins actuellement. Tous privilégient un cabinet de groupe. C'est terminé l'époque où un médecin à l'instar du Dr Schaub il y a environ 30 ans, construit et s'installe dans une commune. Les médecins actuels recherchent des possibilités d'installation qui sont attractives et modernes. Les règles de l'offre et de la demande sont aussi très bien établies dans le milieu médical.

Nous devons nous donner toutes les chances pour garantir un système médical de proximité dans notre commune de Hauterive FR.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal, en collaboration avec la commission financière, a opté pour la création d'une société anonyme avec une dotation en capital-actions de Fr. 100'000.00. Avec cet engagement financier modéré, nous nous donnons la chance de concrétiser la création d'un cabinet médical en apportant aux médecins potentiellement intéressés à s'installer, le soutien nécessaire.

Avec la création d'une société anonyme, la commune jouera le rôle d'intermédiaire entre le propriétaire et les futurs médecins locataires. La société anonyme signera en cas d'accord, un contrat de bail d'une durée de 5 ans dans un premier temps au lieu de 10 ans, usuel pour ce genre d'objet.

Je vous donne également la position du Dr Schaub dans ce dossier : Monsieur André Schaub est prêt à s'engager et soutenir les futurs médecins pendant 12 à 18 mois dans le nouveau cabinet médical. Ceci peut-être un élément très favorable dans ce dossier et nous l'en remercions. Naturellement, si lors de la remise des clés, aucun contrat n'est signé avec des futurs médecins, le Dr Schaub terminera sa carrière de médecin dans ses propres locaux, à notre grand regret.

C'est la raison pour laquelle, si nous voulons avoir du succès dans ce dossier, nous devons nous donner des conditions cadre optimales afin d'inciter de nouveaux médecins à s'installer dans notre commune.

Il sera plus facile de contacter des médecins une fois la construction démarrée. Cela donne une vision plus concrète pour de futurs médecins qu'un projet sur plan avec aucune vision de concrétisation.

Le Conseil communal croit en ce dossier si important pour notre commune. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons cette demande d'investissement.

Montant pour la création d'une société anonyme	Fr. 100'000.00
Financement par les liquidités	

Je donne la parole à la commission financière : Monsieur Jean-Pierre Jorand

M. Jean-Pierre Jorand : point 7 de l'ordre du jour Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical.

Le 15 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un cautionnement de Fr. 75'000.00 pour l'installation d'un cabinet médical.

La commission financière a été informée au début de l'année 2022 que le projet initialement prévu ne pouvait être réalisé, notamment en raison de la défection de la société Praxamed SA, qui s'était engagée à trouver des médecins pour ce cabinet médical.

Sans médecin, le projet comprenant notamment une pharmacie et un cabinet de physiothérapie devient caduc.

A l'instar du Conseil communal, la Commission financière est favorable au développement de ces services au sein de notre commune. Cela implique un engagement de la commune et divers scénarios ont été étudiés.

La variante choisie par la commune est la création d'une société anonyme avec un capital de Fr. 100'000.00 entièrement détenu par la commune. Cette société anonyme signera un contrat de bail avec le propriétaire de l'immeuble pour une durée de 5 ans.

Dans un scénario favorable, les baux à loyer seront repris par les futurs médecins qui s'installeront dans le bâtiment à construire. A contrario, si la recherche de médecins devait s'avérer infructueuse, alors la société anonyme devra assumer le contrat de bail et son financement, ce qui peut représenter un risque financier à terme pour la commune. Après une pesée des intérêts, la commission financière estime toutefois ce risque supportable pour la commune, au regard du projet dans son ensemble et de son apport en terme d'attractivité.

La Commission financière préavise par conséquent favorablement cet investissement de FR. 100'000.00, financé par les liquidités pour la création de la société anonyme.

M. Dominique Zamofing : avant de donner la parole, je commente encore ce tableau qui comporte 3 variantes.



COMMUNE DE HAUTERIVE (FR)

Assemblée communale du 03.05.2022 - Point 7 de l'ordre du jour

**7.1 Crédit d'investissement dans le but de constituer
une société anonyme pour la création d'un cabinet médical**

5 ans	SA	Equipement	Remb.	Loyer SA	Engagement commune
3 méd.	100'000.00	200'000.00	100'000.00	CHF 0	100'000.00
2 méd.	100'000.00	200'000.00	100'000.00	125'000.00	225'000.00
0 méd.	100'000.00	CHF 0	CHF 0	375'000.00	375'000.00

- But après 5 ans : revente des actions et ½ remboursement équipements
- Risque financier pour la commune au final : CHF 0 à 375'000.00
- Version optimale : retour sur investissements (entrées fiscales)
- **Création, maintien et pérennisation des services à la population**

Naturellement que l'on vise la situation optimale et nous espérons trouver des solutions pour attirer des médecins, mais il faut être attractif ; avec un local qui ne serait pas équipé et sans structure, il sera plus difficile de mettre des gens ensemble. Ce sont souvent de jeunes médecins avec peu de capacité financière au départ, en sortant des études. Si on veut attirer des médecins, il faut vraiment que l'on soit attractif, et encore plus attractif que les autres communes, car nous ne sommes pas la seule commune dans cette situation-là. Notre but après 5 ans , si on a nos trois médecins, sera de revendre ces actions, car finalement à terme, on ose espérer avoir un médecin, ce n'est pas évident qu'une SA soit là pour gérer les locations et autres. Ils souhaiteront certainement voler de leurs propres ailes. L'équipement serait dans l'idéal également rembourser dans les 5 années suivantes, pour avoir, 10 ans plus tard, un remboursement total. Le risque financier pour la commune serait au final de Fr. 0.00 après dix ans, si tout fonctionne comme nous l'espérons, et sinon à Fr. 375'000.00 si c'est la catastrophe et que l'on ne trouve pas de médecins.

Dans la version optimale nous aurons aussi un retour sur l'investissement puisque dans ce bâtiment, il y aura notamment une banque, une pharmacie, un cabinet médical et une physiothérapeute. Le but c'est la création et surtout le maintien de ce système sanitaire, on cherche 3 médecins donc c'est plutôt augmenter l'offre du système sanitaire, de pérenniser et créer de nouveaux services à la population.

Voilà la situation, la vision du Conseil communal, conjointement avec la commission financière, nous avons travaillé main dans la main, il était important de les associer avec nous afin de proposer une solution à la population qui soit respectable mais naturellement qu'il subsiste un risque dans cette affaire et il faut parfois prendre des risques dans la vie et cela se passe souvent bien.

J'ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : j'ai juste une question technique, si mes souvenirs sont bons il faut être trois partenaires pour créer une société anonyme. Comment cela se passe-t-il, y a-t-il un statut spécial pour les communes ? C'est ma première question. Et la deuxième question, par rapport au risque total qu'il y a, si après deux ans malheureusement il n'y a pas de médecin, pour les loyers des trois années suivantes, on pourrait louer les locaux à d'autres personnes qui pourraient les utiliser afin que l'engagement de la commune ne soit pas de Fr. 375'000.00 si on ne trouve pas de médecin.

M. Dominique Zamofing : pour la première question, on peut créer une société anonyme en détenant toutes les actions, et la deuxième question si après 2 ans on n'a pas de médecin, nous allons de toute façon signer un contrat de bail de cinq ans. J'imagine que si nous n'avons personne après six mois, une année, durant la 3ème année on va sûrement se mettre à table avec le propriétaire pour discuter de la suite à donner à ces locaux. Avoir des locaux vides n'est pas très attractif et pour la commune, soit on demande à être libéré du bail à loyer moyennant une indemnité qui pourrait être la totalité des loyers ou trouver une entente entre les deux parties afin que les locaux soient réaffectés à la charge de la banque.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : la première question que j'avais c'est la même que M. Seydoux a posée. La deuxième question est-ce que les locaux sont destinés uniquement à des médecins ou ce serait envisageable d'avoir un cabinet avec d'autres thérapeutes, cela se fait de toute façon dans le nouveau projet ?

M. Dominique Zamofing : l'information que l'on a, ce n'est donc pas nous qui traitons avec les autres partenaires, c'est qu'un cabinet de physiothérapie se monterait dans ce bâtiment ; nous cherchons en priorité des médecins généralistes mais si un ou une gynécologue ou des médecins d'autres spécialités sont intéressés ils sont naturellement les bienvenus. Dans l'idéal ce ne serait pas trois spécialistes que l'on recherche, il manque vraiment dans les villages un ou deux médecins généralistes.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : donc si un pédiatre ou un psychologue est intéressé il pourrait intégrer le site.

M. Dominique Zamofing : je lance aussi un appel, on va élaborer une plaquette et faire tout ce qu'on peut, et chaque citoyen est encouragé à aider dans ce joli projet qu'on ne doit pas laisser passer. Faites un peu de publicité autour de vous, merci !

M. Claude Grand, Ecuwillens : j'ai des questions de détail, mais on parle de transparence. Qui seront les élus dans cette SA ?

M. Dominique Zamofing : on n'en est pas encore là, il y aura un mini conseil d'administration, composé de trois à 5 conseillers communaux.

M. Claude Grand : on parle de cinq ans, la législature n'ira pas si loin ?

M. Dominique Zamofing : les conseillers ne sont pas mariés avec chaque projet dans lequel il s'engage durant sa législature. Les conseillers et syndic suivants reprendront ce qui aura été validé.

M. Claude Grand : merci. Quelle est la surface totale que vous louez pour ces loyers ?

M. Dominique Zamofing : c'est 225 m², avec places de parc et cave

M. Claude Grand : ce qui nous donne un loyer de combien par m² ?

M. Dominique Zamofing : Fr. 339.00

M. Claude Grand : vous avez parlé juste avant de Belfaux et La Roche, qui eux font la même chose, la commune est aussi partenaire et je trouve personnellement que c'est une bonne chose, mais ils ont des loyers à Fr. 200.00 – Fr. 240.00 le m². Il faut qu'on m'explique cette différence.

M. Dominique Zamofing : je me suis personnellement rendu chez le syndic de La Roche, qui m'a montré tous les comptes, et c'est Fr. 310.00 le m².

M. Claude Grand : j'ai d'autres sources pour Belfaux, je peux vous assurer que c'est Fr. 240.00. Je me pose la question : pourquoi encourager de jeunes médecins avec ces mesures si la banque pratique une politique des loyers exorbitante ? Ce qui a pour conséquence de décourager les jeunes médecins.

M. Dominique Zamofing : nous avons aussi fait un peu le tour des cabinets pour se renseigner sur les loyers qui sont pratiqués, pour nous c'est en effet tout à fait nouveau. La Roche c'est Fr. 310.00 selon ce qu'on nous a communiqué. Dans le grand Fribourg, cela va jusqu'à Fr. 350.00 le m². On comprend que La Roche c'est un peu inférieur à notre commune et en ville c'est plus cher. Le bâtiment est neuf avec une pharmacie qui sera en dessous, bien sûr que si c'est Fr. 200.00 le m² cela irait mieux pour démarcher des médecins, on a négocié un petit peu mais c'est à prendre ou à laisser. Trois médecins pour un loyer de Fr. 2'100.00 par mois paraît convenable. Le cabinet est au centre du village de Posieux, à 50 mètres de l'arrêt du bus et 12'000 véhicules qui passent devant chaque jour et 26 places de parc.

M. Claude Grand : il faut trois médecins et les premiers c'est difficile à trouver, c'est clair ils ont peur de s'engager.

M. Dominique Zamofing : ce qui est difficile dans ce dossier c'est que si on va démarcher des médecins avec des plans et un projet qui va démarrer aux calendres grecques cela ne va pas fonctionner. Les travaux démarrent en juin, tant que c'est sur plan c'est du virtuel et c'est plus compliqué. Dès que l'on pourra montrer concrètement les locaux ce sera plus parlant. On peut se poser la question, si aux yeux des citoyens ce n'est pas la bonne variante. Je dirais que la banque il faut l'exclure, à Belfaux ce sont les TPF qui sont propriétaires, que ce soit une banque, les TPF ou un privé qui construit il y a des loyers à encaisser. C'est l'offre et la demande, il faut faire en fonction.

M. Claude Grand : oui l'offre et la demande mais je crois qu'il n'y a pas tellement de demande du côté du médecin. Si la commune avait un bâtiment à elle, est-ce que vous pratiqueriez le même tarif ou vous seriez d'accord de faire un geste ?

M. Dominique Zamofing : si idéalement on avait un bâtiment à proposer pour un cabinet médical, ce serait plus facile pour nous, on devrait vous demander quel loyer fixer alors que le bâtiment a coûté, avec les charges et amortissements, est-ce que la populaire accepterait une réduction de cette charge pour obtenir des loyers inférieurs. Ce n'est pas le Conseil communal qui peut décider du montant du loyer. A Crans Montana pour ne pas la citer, la commune offre des loyers aux médecins car il y a un cruel manque. On n'est pas dans cette situation-là, à Posieux il y a un bâtiment qui se fait avec des loyers qui sont proposés. Si on est d'accord de rentrer dans ce projet on y va et sinon il n'y a rien qui se fait. En comparant avec d'autres communes, les loyers nous paraissent adaptés. Je ne sais pas d'où vous avez Fr. 240.00 à Belfaux, il faut aussi voir comment le cabinet est équipé.

M. Claude Grand : alors c'est très bien équipé. Ce serait en fait peut-être des médecins qui pourraient même s'installer ici si les prix étaient un peu plus abordables. Je pense que l'installation d'un médecin ici est quand même intéressante. Il y a la pratique et l'habitation.

M. Dominique Zamofing : notre but n'est pas d'aller démarcher les médecins de Belfaux je vous rassure, nous allons trouver de nouveaux médecins.

M. Claude Grand : cette difficulté est dans tout le canton. Dernière question, j'ai l'impression qu'en acceptant cette aide, même si la démarche est juste de la part de la commune, j'ai l'impression qu'en cautionnant ces loyers exagérés, nous encourageons une politique de facturation médicale toujours croissante. Avec un prix abordable, les médecins viendraient sonner à la porte.

M. Dominique Zamofing : c'est votre avis, je rappelle que Fr. 2'100.00 charges comprises pour le cabinet n'est pas usurpé à nos yeux, en plus dans un bâtiment neuf.

M. Raphael Galley, Ecuwillens : je me fais deux réflexions par rapport à la présentation qui a été faite, déjà le retrait de Praxamed du projet alors que lors de l'assemblée de décembre 2019, quand le projet a été présenté, comme je l'avais compris, c'est Praxamed qui a démarché le Dr Schaub pour l'aider à trouver un successeur pour son cabinet. Ce sont des professionnels, et aujourd'hui ils se retirent du projet. Quelle est la compétence du Conseil communal aujourd'hui pour aller démarcher des médecins alors qu'une société qui a pied dans ce milieu-là se retire du projet. Et ma deuxième question, c'est que selon votre tableau, si aucun médecin n'est trouvé, la commune s'engage pour Fr. 375'000.00. Une société anonyme est créée avec Fr. 100'000.00 de capital, elle aura au départ Fr. 100'000.00 de liquidités. Une fois qu'elle aura utilisé ce montant pour payer les loyers elle va partir en faillite. Je ne pense pas qu'il faut mettre encore Fr. 275'000.00 si après un peu plus d'une année il n'y a toujours personne, à un moment donné il faut arrêter les frais. A mon avis, le capital de Fr. 100'000.00 dans la mesure où il est accepté ce soir, cela doit être le maximum. On ne doit pas encore mettre davantage, et on devrait demander des crédits supplémentaires à l'assemblée pour payer ces loyers.

M. Dominique Zamofing : merci, je vais déjà répondre à la première question : la société Praxamed avait contacté le Dr Schaub et la commune car le Dr Schaub arrivait à la retraite. Ensuite, il y a eu le projet de la banque et Praxamed s'est montré intéressé à s'engager pour trouver des médecins pour créer le cabinet médical dans les locaux de la banque. Nous n'avons ensuite plus eu de contact avec Praxamed et avons l'impression que pas grand-chose n'a été fait. Pourquoi Praxamed s'est retiré du projet ? Ils ne se sont pas vraiment retirés, ils ont changé la donne. C'était clairement défini Fr. 75'000.00 la commune, Fr. 75'000.00 Praxamed et Fr. 150'000.00 la banque en cas d'échec pour la réaffectation des locaux. Praxamed a émis le souhait de quitter le projet si la commune ne prenait pas à sa charge les Fr. 75'000.00 de Praxamed, ce n'est pas la commune qui doit prendre tous les risques alors que ce serait à Praxamed de le faire.

Si on a la compétence, on espère que le projet sera bon. Nous ne sommes pas des professionnels dans ce domaine et le reconnaissons. Nous comptons un peu sur la chance, il faut le dire, et la publicité qui va se faire autour du projet. La proximité avec Fribourg aussi, mais pas trop quand même. Il ne faut pas négliger que si on a rendez-vous chez un médecin à Fribourg à 9h00, avec la circulation qu'il y a, on n'est pas certain d'y arriver, par contre à Posieux il n'y aura pas de problème. C'est un point favorable et j'ai discuté avec deux médecins proche de l'hôpital cantonal, pour eux c'est la galère de se rendre sur le lieu de travail tous les jours, tous les soirs, en raison de la circulation. Concernant la 2ème question, c'est juste avec Fr. 100'000.00 si on n'a pas de médecin on n'équipe pas le cabinet, quelle image donne la commune propriétaire d'une SA si elle la laisse tomber en faillite ? Moralement, pour une commune qui laisse une société en faillite j'estime que ce n'est pas très élégant. Ce serait une variante ultime si les citoyens le souhaitent, mais nous restons optimistes et espérons trouver des médecins pour monter ce cabinet médical, tout en sachant qu'il y a un risque à la fin, c'est clair. La question reste ouverte.

M. Raphael Galley : peut-être juste encore une précision, il faut déjà 1½ an de délai pour la construction pendant lequel vous cherchez quelqu'un, si après 2 ans c'est encore vide il faut réfléchir pour ne pas vivre un 2ème Forum Fribourg dans lequel de l'argent a régulièrement été injecté. Un accord doit être trouvé pour ne pas laisser ces locaux vides.

M. Dominique Zamofing : on est d'accord : on signe pour 5 ans, nous ne voulions pas nous engager pour 10 ans. Nous avons négocié en privilégiant la durée du contrat. On ne va pas non plus laisser ces locaux éternellement vides et le Conseil communal chercherait à trouver un accord le cas échéant. Si on parle uniquement financier, le projet peut se faire.

M. Hugo Zbinden : je suis naturellement pour la création d'un cabinet médical, mais j'ai besoin de précisions : ce sera bien les médecins qui paieront les loyers, on est d'accord ?

M. Dominique Zamofing : oui. Si on a les trois médecins, ils signeront un contrat et paieront les loyers à la SA, qui les reversa au propriétaire.

M. Hugo Zbinden : si on ne trouve pas de médecin les Fr. 100'000.00 seront en effet vite loin. Je me pose aussi la question de faire cet investissement si cela ne marche pas, Fr 375'000.00 c'est dans le vide. Pourquoi la commune n'achèterait pas ces locaux en PPE et si cela ne fonctionne pas on a la possibilité de louer deux appartements et le risque serait bien moindre. C'est une alternative que je présente, elle n'est peut-être pas réaliste mais au moins la commune au lieu de créer une société anonyme, ce que je trouverais bizarre pour une commune, achèterait ou investirait dans l'immobilier, ce que je trouverais personnellement plus raisonnable.

M. Dominique Zamofing : Cela a aussi été évoqué par le Conseil communal, cela aurait pu être une possibilité, mais c'est également un problème d'avoir un demi-étage, il faut l'équiper et les loyers sont dus également. Nous n'avons pas étudié cette piste plus loin.

M. Hugo Zbinden : juste encore une autre question, version optimale retour sur investissement rentrées fiscales : il faut espérer que le jour où cela tourne les médecins seront aussi contribuables de la commune. C'est dommage qu'on ne soit pas aller plus loin dans cette histoire de co-propriété parce que cela aurait été plus simple pour la commune. Nous espérons tous que des médecins seront intéressés et viendront mais dans le cas contraire, c'est clair qu'au niveau de l'immobilier, on pourrait faire deux appartements et les louer.

M. Dominique Zamofing : merci pour vos remarques. Nous souhaitons donner l'impulsion de départ pour donner des conditions cadres optimales et se retirer par la suite. En cas de réussite, on espère que les médecins seront intéressés à voler de leurs propres ailes rapidement.

M. Jacques Perriard : je trouve que c'est un projet de générations, le Conseil communal fait un excellent travail, le train ne passe qu'une seule fois et dans le Gibloux les médecins sont vieillissants également. Donc si on peut avoir un projet sur la commune qui génère un peu d'autres commerces, je pense qu'il ne faut pas rater le coche. Peut-être juste une dernière question, si la commune ne prend pas cet engagement, le bâtiment se fait de toute façon ou pas ?

M. Dominique Zamofing : comme mentionné dans mon mot du syndic il y a la banque la pharmacie etc. C'est la pierre angulaire dans ce dossier-là, cela a quand même été voté s'il n'y a pas la création d'un cabinet, peut-être que la banque continuera à louer les locaux où ils sont actuellement et ils mettent en vente la parcelle sur laquelle deux immeubles pourraient être construits par exemple. C'est vraiment un tout et chaque pierre a son rôle dans ce bâtiment, mais il y a de fortes chances que le bâtiment ne se fasse pas s'il n'y a pas d'impulsion de notre part.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : concernant la Raiffeisen, propriétaire du terrain, quel est son engagement par rapport à ce projet ? On est d'accord ils font la construction mais par rapport au cabinet médical, est-ce qu'ils s'engagent aussi ou ils poussent la patate chaude vers la commune ?

M. Dominique Zamofing : nous avons longuement évoqué un engagement de notre côté. Je vous l'ai dit à Belfaux, les TPF qui sont propriétaires du bâtiment n'ont pas entrepris les démarches pour trouver des médecins. C'est également la commune qui a entrepris la démarche. La banque Raiffeisen n'a pas un rôle prépondérant pour démarcher en vue de la création d'un cabinet médical mais l'idée est plutôt de mettre à disposition des locaux pour divers services.

M. Clovis Galley : je comprends bien, mais en fait une banque sert quand même à financer des entreprises et là dans le cas présent, je pense qu'elle n'ose pas trop car elle voit qu'il y a quand même un risque important. Et quand la banque Raiffeisen a voulu venir à

Hauterive FR, c'était vraiment pour être une banque de proximité pour les citoyens de Hauterive et environs, mais là en l'occurrence je vois que c'est chacun pour soi.

M. Dominique Zamofing : on peut le voir sous cet angle-là, mais la Raiffeisen a démarché la pharmacie et ce sera très bien pour notre commune, le cabinet de physiothérapie aussi. La Raiffeisen ne nous transmet pas la patate chaude. C'est le Conseil communal qui s'est dit : soyons un peu plus créatifs que peut-être les voisins qui cherchent la même chose que nous. C'est clair que si les médecins vont chercher un crédit à la banque ils vont l'obtenir sans trop de problème. Mais si on peut déjà équiper les locaux et qu'on trouve des médecins et on leur garantit le contrat qui est en mains communales par la SA, ce sera plus facile nous pensons de trouver des médecins et ils apprécieront de ne pas s'occuper de la structure à mettre en place.

M. Clovis Galley : la commune veut clairement avancer dans ce dossier, et il me semble que la banque ne fait pas beaucoup d'effort, qui voudrait soutenir cette arrivée de cabinet médical. Je ne sais pas ce que vous avez discuté ou pas, mais cela pourrait en fait être un crédit bancaire à taux favorable ou une avance, elle pourrait aussi prendre un certain risque il me semble.

M. Dominique Zamofing : c'est clair mais on n'est pas à la place des médecins. Si les médecins viennent et ils nous disent de ne pas nous occuper d'équiper le cabinet, nous n'allons pas nous en mêler. Mais on ne se fait pas trop d'illusion, on en a discuté avec des professionnels et la première chose qu'ils demandent c'est que fait la commune pour qu'on puisse venir dans votre commune ? Pour nous c'est nouveau que les médecins ont des exigences pour venir dans notre commune alors que c'est une profession indépendante. Vous avez vu l'article du Dr Schumacher, collègue député : il parle des difficultés à trouver des médecins et il parle à la fin de l'article d'un journaliste qui a fait 30 téléphones pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste dans le canton de Fribourg. Quand les médecins sont dans cette position-là, c'est clair qu'ils font le tour des chaumières et ils posent leurs conditions pour s'installer. C'est un état de fait, on aimerait bien être dans la situation inverse où on aurait dix médecins qui posent leur candidature et on doit en choisir quatre. Malheureusement la situation actuellement n'est pas ainsi faite.

M. Clovis Galley : peut-être que les sociétaires seraient d'accord de s'investir dans cette société, il faudrait peut-être poser la question ?

M. Dominique Zamofing : ce n'est pas notre rôle de poser cette question.

M. Jean-Marc Kuhn : Qu'est-ce qui est compris dans l'équipement de Fr. 200'000.00 ? Le mobilier, la radiologie ?

M. Dominique Zamofing : on a repris ce montant de la société Praxamed. La chambre forte pour la radiologie, c'est le propriétaire qui la construit. Si le Dr Schaub allait déménager dans les 12-18 mois, il ne pourrait pas reprendre sa radiologie, qui fonctionne encore très bien, mais un nouveau système de radiologie doit être acquis.

M. Clovis Galley : au vue de la situation qui est assez générale au niveau Suisse romande voire même Suisse, en tous les cas au niveau cantonal, est-ce que des subventions ou des aides cantonales pourraient être demandées pour des mises en place de cabinets médicaux ?

M. Dominique Zamofing : à notre connaissance rien n'existe sous cette forme. Le canton soutient par la formation, par la création d'un nouveau master, mais il n'y a pas d'enveloppe qui serait à disposition des communes.

M. Hugo Zbinden : désolé d'intervenir encore une fois. Dans la situation actuelle, quand on pense que ce sont les médecins qui tiennent le couteau par le manche, c'est eux qui font le marché et qui disent ce qu'ils veulent, qui demandent à être aidés, alors que c'est quand même une profession indépendante. En définitive, quand un citoyen menuisier, garagiste ou d'un autre domaine veut créer une société il doit bien se débrouiller lui-même. Un médecin est de toute façon certain qu'il aura toujours des patients. Ils refusent tous des clients, ils gagnent bien leur vie et à la fin ils attendent du contribuable qu'on les aide. C'est juste un peu une réflexion et une façon de dire les choses, ce qui reflète quand même bien la réalité et ce n'est pas comme cela que nous allons réduire les frais médicaux et les coûts des assurances en Suisse.

M. Dominique Zamofing : C'est vrai que sur le fond votre message tient la route et je vous rejoins sur certains points, sur d'autres je ne suis pas tout à fait d'accord. Chaque entreprise

est importante mais là on parle quand même d'un service primaire et c'est peut-être un peu différent. Un ancien médecin présent dans la salle M. Daucourt sera d'accord avec moi, quand on est en minorité on tient le couteau par le manche.

M. Germain Daucourt, Posieux : la FMH a publié les chiffres en mars dernier, c'est triste à dire que les généralistes sont en perte de vitesse énorme en Suisse. On essaie de promouvoir la profession médicale de généraliste par tous les moyens mais ce n'est plus attractif, je tiens à le dire, M. Zbinden vous avez raison, pour le généraliste nous avons augmenté ses points de consultation pour revaloriser cette profession. Mais le 70% de ces diplômés optent après deux ans de formation pour une autre spécialité. C'est ainsi que toutes les communes peinent à recruter des médecins. Pourquoi ? Parce que premièrement on veut ses weekends, le spécialiste est également mieux rétribué et le généraliste a une qualité de vie qui est lourde. On opte plutôt pour une spécialité avec des avantages qui ne sont pas à dédaigner.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces précisions. Y-at-il encore des questions sur cet objet ? S'il n'y a plus de question, je vais soumettre au vote ce crédit :

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical pour un montant de FR. 100'000.00 est accepté à la majorité, avec deux avis contraires et 4 abstentions.

Cet investissement est ainsi adopté à la majorité. On vous remercie et nous ferons le maximum pour donner une réussite à ce projet.

7.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical

Le cabinet médical doit également être équipé pour que des médecins puissent pratiquer. La société anonyme doit pouvoir recourir à un emprunt pour financer cet équipement. Plutôt que de souscrire un emprunt auprès d'un établissement bancaire, le Conseil communal propose que la commune prête au moyen de ses liquidités la somme de CH 200'000.00 à la société anonyme. Cela évite une charge d'intérêt qui doit être reportée sur le fonctionnement du cabinet médical et permet d'être encore plus attractif.

Ce crédit sera conditionné à la signature par les médecins d'un contrat de bail, engagement juridique indispensable afin d'éviter que le montant soit mis à disposition sans garantie concrète que le projet se réalise.

La somme de Fr. 200'000.00 remboursable en 10 ans par le cabinet médical à la société anonyme, cette dernière remboursant à la commune sur cette même durée.

Montant de l'investissement pour l'équipement du cabinet médical	
conditionné à un contrat de bail avec des médecins	Fr. 200'000.00
Financement par les liquidités	

Avant d'ouvrir la discussion, je donne la parole au président de la Commission financière.

M. Jean-Pierre Jorand : point 7.2 Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical

Ce crédit est à considérer dans le cadre du projet de cabinet médical présenté précédemment sous point 7.1.

Dans le cas où la recherche de médecins s'avère positive et qu'un contrat de bail est signé entre les médecins et la société anonyme, alors la société anonyme équippa le cabinet médical. La commune octroiera un prêt à hauteur de Fr. 200'000.00 à ladite société anonyme pour le financement de ces équipements.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 200'000.00, financé par les liquidités, sous réserve que ces coûts d'équipements soient répercutés financièrement par la société anonyme sur les locations à charge des médecins.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Guillaume Prin, Ecuwillens : sur ce prêt il n'y a pas d'intérêt c'est ça ?

M. Dominique Zamofing : le but est d'éviter d'avoir une charge financière supplémentaire pour être plus attractif. Il n'y a pour l'instant pas d'intérêt positif, c'est pour alléger la charge.

M. Germain Daucourt : justement les Fr. 200'000.00 me paraissent vraiment une petite somme pour l'équipement. Vous parlez des appareils médicaux, ils sont tous en leasing, aucun médecin n'achète un équipement technique, tous ces appareils sont out après 5 ans. Fr. 200'000.00 me paraît très peu, avez-vous déjà abordé le problème ? Qu'est-ce comme équipement ?

M. Dominique Zamofing : on n'a pas encore regardé, on a pris cette information de la Société Praxamed qui a de l'expérience dans ce domaine : on espère équiper et on n'arrivera peut-être pas, ce sera peut-être équipé en partie, c'est pour donner un petit susucre. Si on est deux sur la même ligne de départ avec cela on passera peut-être devant.

M. Germain Daucourt : votre petit su-sucre ira très bien pour le mobilier. Mais pas pour les appareils techniques qui doivent régulièrement être contrôlés. Vous prenez l'équipement de base, votre cabinet en technique je vous dis qu'il frise le million. Les appareils radiologiques dépassent minimum le demi-million, sans l'installation.

M. Dominique Zamofing : le Dr Schaub a été impliqué dans les discussions, une partie de sa radiologie pourra être récupérée. J'imagine que si vous voulez faire un IRM c'est peut-être dans un autre endroit qu'il faut aller, c'est juste de savoir si la jambe est cassée par exemple. On n'est pas en train de vouloir équiper un cabinet de spécialistes mais bien de généraliste.

M. Germain Daucourt : Les appareils de radiologie doivent respecter des normes et je pense que ceux du Dr Schaub ne seront pour l'instant pas revendables.

M. Dominique Zamofing : je rappelle que si les médecins arrivent et nous disent qu'ils n'ont pas besoin de nous pour s'équiper, nous n'utiliserons pas cet argent, ce n'est pas la volonté communale de placer à tout prix ces Fr. 200'000.00.

Mme Nicole Buchwalder, Ecuwillens : la commune s'arrête à Fr. 200'000.00 de prêt. Si un médecin vient et dit qu'il faudrait plus comment cela se passe-t-il ?

M. Dominique Zamofing : on lui dira qu'il y a des établissements bancaires qui prêtent de l'argent.

Mme Nicole Buchwalder : il ne faut pas dépasser les Fr. 200'000.00, Punkt schluss.

M. Dominique Zamofing : l'assemblée communale est souveraine pour décider du montant, on ne va pas venir à chaque assemblée demander une rallonge, chaque médecin doit être capable en partie d'équiper son cabinet lui-même.

Mme Nicole Buchwalder : bon alors c'est super je ne voulais pas qu'à chaque assemblée on doit revoter des crédits.

M. Dominique Zamofing : ce n'est pas notre but. D'autres prises de position ? S'il n'y a plus de question, nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, la demande de crédit d'un montant de Fr. 200'000.00 pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical est accepté à la majorité, moins 3 avis contraires et 3 abstentions.

Le crédit est accepté à la majorité, je vous remercie pour l'acceptation de cet objet.

7.3 Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical

Le cautionnement voté lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 devient caduc. Ce cautionnement d'un montant de Fr. 75'000.00 était destiné à la réaffectation du cabinet médical en cas d'échec. La société PraxaMed cautionnait le même montant. La banque prenant le solde à sa charge.

La société PraxaMed n'étant plus active dans ce dossier, le cautionnement de la commune devient sans effet.

Le Conseil communal propose d'annuler le cautionnement de Fr. 75'000.00.

Monsieur Jorand pour votre dernière prise de parole je vous cède le micro.

M. Jean-Pierre Jorand : point 7.3 annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical

La Commission financière préavis favorablement l'annulation de ce cautionnement de Fr. 75'000.00.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie. A qui puis-je donner la parole ?

M. Clovis Galley : dans la nouvelle mise en place, on ne parle plus du tout de coûts de réaffectation qui pourrait intervenir dans peut-être 7, 8, 10 ans ? Les choses sont claires ?

M. Dominique Zamofing : non, le contrat de 5 ans avec le loyer maximal de Fr. 375'000.00 fait aussi office de réaffectation, la banque ne souhaitait pas discuter ou mettre sur la table un montant de réaffectation. Au pire des cas on paie ces 5 ans de loyer et ensuite la commune n'est plus concernée, on a une épine du pied qui est enlevée. S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote :

Au vote à mains levées, l'annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2021, pour l'installation d'un cabinet médical d'un montant de 75'000.00 est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

M. Dominique Zamofing : Ce cautionnement est ainsi annulé et je vous remercie.

8) Informations diverses du Conseil communal :

Projet d'étude globale du photovoltaïque : je passe la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

M. Patrick Cudré-Mauroux : le syndic a fait tout à l'heure une liste de tout ce que le Conseil a fait pour s'engager dans les développements durables et la neutralité carbone, il manquait celui-ci, donc le projet de Suisse-Energie qui soutient les communes et qui s'intitule « Projet photovoltaïque pour les citoyens ». J'aimerais juste vous donner quelques informations sur le déroulement de ce projet qui a débuté par deux séances d'information puis l'intérêt des citoyens a été transmis au bureau Planair qui nous suit dans cette démarche. Au 31 janvier, 32 inscriptions ont été déposées ; sur la base de ces inscriptions, le bureau Planair a procédé à un appel d'offre auprès de 3 installateurs, Electricité Galley, Dimensions solaires et groupe E. Un léger mois de retard a été pris, les entreprises étant petites et le photovoltaïque en plein essor. Une fois les offres reçues, le bureau Planair les dépouillera et le choix des installateurs devrait se faire en juin-juillet de cette année. La date des travaux d'installation est fixée toujours selon planning au 3^{ème} trimestre de cette année.

M. Dominique Zamofing : merci Patrick pour ces précisions.

- Les responsables du **Mémento** m'ont transmis de vous rappeler leur **concours** des 4 énigmes, donc une par saison. Tentez d'y répondre et participez ainsi au concours du Mémento.
- Le Conseil communal dans le cadre du futur équipement du secteur **Champ du Nod**, étudie la possibilité de mettre un CAD en place. C'est-à-dire un chauffage à distance à bois. Nous analysons en collaboration des promoteurs et d'un bureau d'ingénieur spécialisé la possibilité d'une concrétisation. Celui-ci pourrait s'étendre au centre du village de Posieux, pour y chauffer également le bâtiment de la Route de Fribourg 77, donc du magasin.
- Le projet **Senior+** est sur les rails et chaque senior va recevoir prochainement un questionnaire élaboré par la commission. Faites-lui bon accueil, nous attendons un maximum de retours pour analyser les besoins des seniors de notre commune.
- Le terrain de **Inline hockey** est terminé depuis la semaine passée. Nous allons mettre un règlement en place pour que les utilisateurs et les voisins cohabitent de la meilleure manière possible.
- La mise en place des **compacteurs** à la déchetterie ne sera pas effective avant le début de l'an prochain. Les compacteurs sont arrivés chez notre fournisseur mais le système de gestion de ceux-ci ne sera pas opérationnel avant le début de l'an prochain.

- Suite à une statistique effectuée par notre apprenti Arthur, nous dénombrons dans notre commune pas moins de **36 nationalités**.
- Nous vous rappelons naturellement la **Foire des Entreprises** le samedi 14 mai. Venez-y nombreux, en plus le soleil sera de la partie.

La **prochaine assemblée communale** est agendée au mardi 13 décembre 2022.

9) Divers et parole aux citoyens

Avant de vous céder la parole, il est temps de prendre congé de Jean-François Zanetti qui a siégé au sein du Conseil communal jusqu'au 1er février de cette année.

Jean-François je te demanderai de t'avancer. Tu as été élu au Conseil communal en avril 2011. Cela fait donc 11 ans. Jeannot comme on le surnomme souvent, a repris le dicastère des routes puis lors de sa deuxième législature celle de l'eau potable en étant membre du comité du Consortium des eaux du Graboz.

Homme de terrain, consciencieux et responsable, tu as très vite pris tes marques et effectué un excellent travail dans ces deux domaines qui demandent de nombreuses compétences. Visionnaire et perfectionniste, tu as le souci du travail bien fait. Les entreprises qui ont travaillé pour la commune durant cette période n'avaient qu'à bien se tenir, car l'entretien des routes, c'est ton domaine, pas seulement dans la commune de Hauterive FR, mais également au centre d'entretien des autoroutes de Vaulruz.

Lors de la réorientation professionnelle de l'ancien responsable M. Martin Galley, le poste de responsable du service technique a été mis au concours.

A notre surprise, tu as déposé ton dossier de candidature. Nous avons reçu d'excellents dossiers, mais il est vite apparu que tu avais une longueur d'avance sur les autres, de par ton parcours professionnel. Tes connaissances du terrain et ta capacité à conduire une équipe ont été déterminants dans notre choix. Tu as le profil idéal pour occuper ce poste de responsable du service technique.

Il y a une phrase qui sort presque à chaque Conseil depuis ta nouvelle entrée en fonction : regarde avec Jeannot, il connaît. C'est une excellente chose, mais nous ne devons tout de même pas en abuser.

Ancien footballeur, excellent skieur, musicien, joueur de cor des alpes, Jean-François est un homme de cœur. Mais c'est bien celui-ci qui t'a causé quelques soucis en début d'année. Après ces quelques semaines de convalescence et de repos, tu as pris ta nouvelle fonction avec engouement et sérieux. Nous te faisons confiance pour mener à bien notre service technique pour les prochaines années.

Cher Jean-François, au nom du Conseil communal et de toute la population de Hauterive FR en reconnaissance pour ton engagement et ton dévouement pour notre commune, nous t'offrons ce petit présent. Merci Jeannot. Applaudissements



M. Jean-François Zanetti : merci Dominique pour ces belles paroles et je souhaite également remercier les membres du Conseil pour les bons moments de collégialité, votre collaboration et pour la confiance que vous m'avez accordés. Un grand merci à vous car j'ai énormément appris sur le plan communal et humain. Je vous souhaite tout le meilleur pour le futur et surtout prenez soin de vous. Applaudissements

M. Dominique Zamofing : merci Jean-François, toutes les personnes qui t'ont cotoyé durant ces 11 ans au Conseil communal gardent un excellent souvenir de ton passage au Conseil. Un Conseiller communal qui part et c'est un autre qui arrive :

Nous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil communal à Gérald Ducret qui a débuté son activité le 1er février. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans cette nouvelle fonction. Fonction qu'il ne découvre pas seulement au sein du Conseil mais

également en assemblée communale puisqu'il m'a confirmé du bout des lèvres qu'il n'avait jamais assisté à l'une d'elle. Comme quoi on peut devenir Conseiller communal sans avoir jamais participé à une assemblée. Bienvenue à toi Gérald ! applaudissements

La parole aux citoyens : A qui puis-je donner la parole ?

M. Maurice Seydoux : je prends juste la parole dans les divers, en fait je voudrais remercier une équipe du village, de notre commune, ils sont 3 à avoir participé à la dernière patrouille des glaciers, à avoir porté très haut les couleurs de notre commune. Il s'agit du syndic Dominique Zamofing, son fils Baptiste et son frère Bertrand, je voudrais que l'assemblée les félicite pour leur magnifique performance. Christophe Chavaillaz y a également participé. Applaudissements.

M. Dominique Zamofing : pas d'autre intervention. Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir, pour votre fidélité à nos assemblées, ainsi que de l'intérêt que vous avez porté aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année, ainsi que tout le personnel communal, de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous et rendez-vous le samedi 14 mai pour la 1ère Foire des entreprises de Hauterive FR. Applaudissements.

La séance est levée à 22h30 heures.

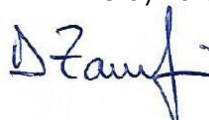
LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :



Chantal Duennenberger

Le Syndic :



Dominique Zamofing



SAPINS DE NOEL

Nous vous rappelons que la distribution gratuite des sapins de Noël aura lieu le **samedi 17 décembre 2022 à 10.00 heures à Ecuwillens (site édilitaire, route de l'Aérodrome 6).**

Vous pourrez déguster du vin chaud préparé par le Conseil des parents qui se permettra de mettre à contribution votre générosité en faveur des activités extrascolaires 2023.

MERCI d'avance de votre bon cœur.



Ecuvillens, le 25 avril 2022

Assemblée communale du 3 mai 2022 Rapport de la Commission financière

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 16 mars 2022 l'organe de révision et le 13 avril 2022 le Conseil communal.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base :

Point 2 de l'ordre du jour : Modification du taux d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et morales de 74% à 72% pour l'année fiscale 2021 Les bons résultats donnés par les comptes de la commune permettent une baisse d'impôts de 74 points à 72 points pour l'année 2021. La commission financière préavis favorablement cette baisse d'impôts.

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes de fonctionnement 2021 Les commentaires des positions des comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information ainsi que les compléments d'informations concernant les principales variations constatées nous ont été donnés.

L'exercice 2021 présente un excédent de revenus de Fr. 44'501.90, comparé à un budget déficitaire de Fr. 59'786.60.

Cette amélioration de FR. 104'288.50 par rapport au budget est essentiellement due aux rentrées fiscales supérieures aux attentes. Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques que des personnes morales, ce qui permet d'octroyer une ristourne de 2 pts sur les décomptes d'impôts finaux 2021, ceci sans péjorer les finances communales. Cette ristourne de 2 pts correspond dans les faits à un taux d'impôt de 72 pour l'année 2021. La commission financière soutient cette décision.

Cette situation positive a également permis à la commune d'attribuer aux réserves un montant de Fr. 477'500.00.

Nous relevons par ailleurs une maîtrise des dépenses de fonctionnement par le Conseil communal.

Au niveau du bilan, la fortune s'élève au 31 décembre 2021 à Fr. 1'612'921.68. Nous relevons également le montant appréciable des liquidités qui s'élèvent à plus de Fr. 3'700'000.00.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 qui se soldent par un excédent de revenus de Fr. 44'501.90.

Point 4 de l'ordre du jour : Comptes des investissements 2021 Les comptes montrent des charges de Fr. 2'189'777.63 et des produits de Fr. 164'063.35.

Le projet majeur d'investissement de ces dernières années, à savoir la nouvelle déchetterie et le bâtiment édilitaire sont en cours de finalisation. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur ces projets.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision de FIDUSERVICE S.A. et des informations communiquées par le Conseil communal, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes des investissements 2021 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 2'025'714.28.

Point 5 de l'ordre du jour : Crédit d'investissement pour des compteurs d'eau permettant les relevés à distance La Commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 250'000.00, financé par un prélèvement sur la réserve du service des eaux.

Point 6 de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude de Fr. 40'000.00 financé par les liquidités, permettant une réflexion globale sur le réaménagement du centre du village.

Point 7 de l'ordre du jour : Création Cabinet médical

7.1 : Crédit d'investissement dans le but de constituer une société anonyme pour la création d'un cabinet médical Le 15 décembre 2020, l'assemblée communale a accepté un cautionnement de Fr. 75'000.00 pour l'installation d'un cabinet médical.

La commission financière a été informée au début de l'année 2022 que le projet initialement prévu ne pouvait être réalisé, notamment en raison de la défection de la société Praxamed SA, qui s'était engagée à trouver des médecins pour ce cabinet médical.

Sans médecin, le projet comprenant notamment une pharmacie et un cabinet de physiothérapie devient caduc.

A l'instar du Conseil communal, la Commission financière est favorable au développement de ces services au sein de notre commune. Cela implique un engagement de la commune et divers scénarios ont été étudiés.

La variante choisie par la commune est la création d'une société anonyme avec un capital de Fr. 100'000.00 entièrement détenu par la commune. Cette société anonyme signera un contrat de bail avec le propriétaire de l'immeuble pour une durée de 5 ans.

Dans un scénario favorable, les baux à loyer seront repris par les futurs médecins qui s'installeront dans le bâtiment à construire. A contrario, si la recherche de médecins devait s'avérer infructueuse, alors la société anonyme devra assumer le contrat de bail et son financement, ce qui peut représenter un risque financier à terme pour la commune. Après une pesée des intérêts, la commission financière estime toutefois ce risque supportable pour la commune, au regard du projet dans son ensemble et de son apport en terme d'attractivité.

La Commission financière préavise par conséquent favorablement cet investissement de Fr. 100'000.00, financé par les liquidités pour la création de la société anonyme.

7.2 : Crédit pour l'équipement du cabinet médical (mobilier, etc.) conditionné à l'ouverture effective du cabinet médical Ce crédit est à considérer dans le cadre du projet de cabinet médical présenté précédemment sous point 6.1.

Dans le cas où la recherche de médecins s'avère positive et qu'un contrat de bail est signé entre les médecins et la société anonyme, alors la société anonyme équiperait le cabinet médical. La commune octroierait un prêt à hauteur de Fr. 200'000.00 à ladite société anonyme pour le financement de ces équipements.

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 200'000.00, financé par les liquidités, sous réserve que ces coûts d'équipements soient répercutés financièrement par la société anonyme sur les locations à charge des médecins.

7.3 : Annulation du cautionnement voté à l'assemblée du 15 décembre 2020, pour l'installation d'un cabinet médical La Commission financière préavise favorablement l'annulation de ce cautionnement de Fr. 75'000.00.

Pour la Commission financière

Le président


Jean-Pierre Jorand

Le secrétaire


Bernard Morel

Point 2 de l'ordre du jour

Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours

Le 1^{er} juin 2022, l'assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts du RSS par 66 voix et 2 abstentions. Cette modification prévoit la reprise d'une nouvelle tâche par le Réseau Santé de la Sarine, consistant à organiser et mettre en œuvre l'organisation, ainsi que la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine.

Comme pour toute modification essentielle des statuts, une ratification par les organes législatifs communaux est nécessaire (art. 113 al. 1 LCo). Par ailleurs, et puisque la tâche décrite ci-dessus est nouvelle, **cette ratification doit être unanime** pour que la modification des statuts puisse entrer en vigueur (art. 113 al. 1bis LCo).

- Avec la nouvelle Loi sur la défense-incendie et secours (LDis), le dispositif des sapeurs-pompiers connaît une réforme importante. Actuellement, les communes du district de la Sarine disposent encore de leur corps de sapeurs-pompiers (CSP), ou alors d'un corps intercommunal (CSPi) avec les communes alentours. Un centre de renfort (CR) par district complète le dispositif.
- Le rôle des communes restera central dans la nouvelle organisation, mais il sera mis en œuvre par le biais d'associations de communes. En Sarine, la décision d'incorporer la défense incendie et les secours (DIS) au Réseau Santé de la Sarine (RSS) a été prise par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) le 4 février 2021 (vote à l'unanimité moins 2 oppositions). Aussi, une « Direction secours » (pompiers + ambulances) est créée au sein du RSS. Les statuts de ce RSS renforcé entérinent cette nouvelle réalité et sont donc soumis au vote de l'Assemblée des délégué-e-s. L'autre option qu'offrait la LDis aurait consisté à créer une association de communes spécifique dédiée à la DIS, mais cela aurait eu un coût plus élevé et aurait réduit les possibilités de synergies.

Le système de milice est maintenu comme élément central de la DIS, pour une zone de plus de 100'000 habitant-e-s (district de la Sarine uniquement), dont une large part en milieu urbanisé. Cela assure la maîtrise des coûts financiers. A noter que la plupart des zones urbaines et périurbaines de taille similaire en Suisse possèdent des corps professionnels aux charges financières nettement plus élevées.

- La professionnalisation au niveau du RSS de certaines tâches de commandement, administratives et techniques, garantit un encadrement optimal. Des synergies opérationnelles, de formation et de gestion sont promues entre sapeurs-pompiers et ambulances. Quant au RSS, il s'agit d'une association qui a démontré sa capacité de gestion de projets complexes depuis sa création.
- Avec le nouveau dispositif, des « objectifs de performance », en termes de délais d'intervention et d'effectifs envoyés sur les sinistres, selon leur gravité, sont fixés pour l'ensemble du territoire, au profit de la sécurité des habitants.
- La réforme proposée en Sarine est conforme à la nouvelle exigence légale et permettra de répondre à des besoins opérationnels connus depuis plusieurs années, le manque de disponibilité des pompiers en journée et l'exigence de mutualisation des moyens, respectivement la réduction des doublons.

Les principes de la LDIS :

- les corps de sapeurs-pompiers ne seront plus organisés à l'échelle des communes, mais à l'échelle des districts, voire de régions comprenant plusieurs districts ;
- un changement de paradigme basé sur le principe d'assurer l'aide la plus rapide et la plus efficace en fonction des risques et non pas des frontières politiques ;
- les bases de départ opérationnelles seront réparties sur tout le territoire du district/de la région, en fonction d'une carte des risques ;
- chacune de ces bases sera dotée des moyens nécessaires pour couvrir la majeure partie des risques.

Buts de la réforme

La réforme de la LDIS vise à pérenniser les capacités de la défense-incendie et des secours en adéquation avec la réalité des risques et leur couverture. Principalement, il s'agit de permettre une mise en commun des forces afin de pouvoir fournir, en tout temps, les effectifs nécessaires et adéquats aux interventions des sapeurs-pompiers. Plutôt que de travailler individuellement, la mutualisation sera désormais la règle pour les corps de sapeurs-pompiers. L'organisation du RSS est ainsi adaptée au travers de la création d'une Direction Secours, qui permet la meilleure mise en œuvre, pour la Sarine, des adaptations apportées à la défense incendie et des secours, avec ses apports en termes d'efficacité, de coûts, de transparence. Les avantages escomptés sont :

- la mutualisation de ressources humaines et matérielles des sapeurs-pompiers ;
- une taille critique d'un Bataillon au niveau du district pour gérer l'ensemble des prestations ;
- une gestion professionnalisée, tout en maintenant le système de milice ; - une meilleure maîtrise et transparence des coûts ;
- des synergies avec les ambulances (lors des interventions mais aussi pour la gestion et l'entretien des véhicules) ;
- un interlocuteur unique pour les autres partenaires de la sécurité : police, protection-civile, armée.

Par la mutualisation des forces et l'intégration dans une association de communes, un sentiment de perte de lien au niveau local peut se faire sentir et cet aspect a été pris en compte tout au long du projet de réforme, en particulier au travers d'une forte collaboration avec les différents corps de sapeurs-pompiers. Il est important de maintenir un lien fort entre les communes et les sapeurs-pompiers, par exemple via le recrutement, même si à futur les aspects opérationnels seront gérés par le RSS.

Il paraît également important de maintenir le soutien assuré par les pompiers lors de manifestations locales, tout en le rationalisant et le plafonnant.

Ce qui change pour la commune de Hauterive FR

- Le CSP Hauterive FR va intégrer la compagnie Gibloux (Gibloux et Hauterive FR)
- Base de départ principale à Farvagny, secondaire à Hauterive FR

Conséquence financière de la réforme :

Une augmentation du chapitre service du feu selon budget 2023 : Fr. 26'532.00

Coût du service du feu par habitant : Fr. 52'780.00 / 2'686 habitants : Fr. 19.65

La taxe est augmentée pour les astreints à FR. 100.00 de 18 ans à 40 ans (statuts RSS) contre FR. 70.00 de 20 ans à 52 ans (selon règlement communal en vigueur)

Diverses dispenses de l'obligation de servir et exonération du paiement de la taxe sont mentionnées dans les statuts du RSS.

Le Conseil communal soutient les nouveaux statuts concernant la défense incendie et les secours du RSS et demande aux citoyens de la commune de Hauterive FR de les accepter.

Commentaires budget du compte de résultat 2023

Explication préliminaire

Les budgets ont jusqu'à maintenant été établis selon le modèle comptable MCH1. Ce budget 2023 est le premier établi selon les nouvelles normes MCH2 qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Différentes opérations imposées par la nouvelle Loi cantonale ont été réalisées, notamment l'inventaire de l'ensemble des biens de la commune, la réévaluation du patrimoine financier, mais surtout les 2 opérations plus conséquentes : la création d'un nouveau plan comptable et la réévaluation du patrimoine administratif. Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Il a fallu reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et calculer sur chacun d'eux l'amortissement comme si MCH2 était déjà en vigueur. Comme une très grande majorité des investissements de la commune ont été entièrement amortis, certains biens figureront à nouveau au bilan car ils ne seront plus entièrement amortis avec MCH2.

Ceci a pour effet d'augmenter les charges annuelles d'amortissements mais aussi d'augmenter la valeur du bilan de notre commune, respectivement notre fortune. Le total de cette réévaluation représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui pourra être utilisée pendant les 10 prochaines années pour couvrir les amortissements de réévaluation.

Pour 2023, le total de ces amortissements de réévaluation est de Fr. 73'735.00 alors que les amortissements obligatoires pour 2023 s'élèvent à Fr. 446'753.00. Le solde de cette réserve de réévaluation sera ensuite viré dans les fonds propres et viendra augmenter la fortune de la commune.

La terminologie utilisée dans MCH2 est aussi un élément qui varie par rapport au modèle comptable actuel. Les budgets ou comptes de fonctionnement deviennent les budgets ou comptes de résultats, les actifs et passifs transitoires seront maintenant dénommés comptes de régularisation. Dans les budgets ou comptes de résultats, nous utiliserons les termes « charges et revenus » alors que nous parlerons de « dépenses et recettes » dans les budgets ou comptes des investissements.

Revenons-en au budget. Le budget qui vous est soumis présente un déficit de **Fr. 70'500.00**. Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget de résultats doit être équilibré et les taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Toutefois, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes de hausser les impôts si les charges dépassaient les produits de plus de 5 %, un déficit est désormais possible pour autant qu'il puisse être couvert par les fonds propres.

A titre de comparaison avec l'ancien modèle comptable et ce seuil de 5 %, le déficit présumé pour 2023 s'élève **0.6 %**. Contrairement aux assemblées précédentes, que ce soit dans le cadre de la présentation du budget ou des comptes, il sera plus difficile de comparer les montants budgétés par rapport aux années précédentes. En effet, de nombreuses positions du budget sont, avec MCH2, comptabilisées dans d'autres chapitres. Certains anciens postes sont même répartis maintenant dans plusieurs chapitres et certains titres de chapitres ont également été modifiés.

0. Administration générale => charges : Fr. 818'556.00 / revenus : Fr. 70'890.00

Un poste supplémentaire a été créé pour renforcer d'une part l'administration (40%) et le service technique (60%). Courant 2022, un 50% avait déjà été accordé au service technique. Cela représente 1.5 EPT de plus qu'au 1^{er} janvier 2022. Au total, 8.8 EPT sont sous contrat au sein de la commune de Hauterive FR, (personnel administratif et technique). Le personnel de l'administration est comptabilisé dans ce chapitre, le personnel technique est comptabilisé dans plusieurs chapitres.

1. Ordre et sécurité publics, défense

=> charges : Fr. 274'091.00 / revenus : Fr. 83'648.00

Le service du feu subit une augmentation de Fr. 32'532.00. La fusion du CSP Hauterive FR à la compagnie Gibloux est effective au 01.01.2023. Il n'y a pas d'économie avec la réforme. Cette réforme entraîne une nouvelle organisation, certes plus professionnelle, de la défense incendie ; une intégration au sein du Réseau Santé Sarine et une solidarité des communes qui provoquent une augmentation des coûts.

2. Formation => charges : Fr. 3'819'765.00 / revenus : Fr. 129'531.00

Augmentation dans le chapitre : participation aux dépenses cantonales, école primaire II de Fr. 61'349.00 due essentiellement à la croissance démographique. Pour l'accueil de jour, une personne pour le nettoyage a été engagée : FR. 10'000.00.

3. Culture, sports et loisirs => charges : Fr. 255'021.00 / revenus : Fr. 8'353.00

Il y a une diminution par rapport à 2022 car il était prévu de consolider la passerelle qui nous relie à Neyruz. Celle-ci a dû être fermée pour des raisons sécuritaires et fera l'objet d'un crédit si nous trouvons une variante acceptable financièrement, ceci en accord avec la commune de Neyruz.

4. Santé => charges : Fr. 1'101'388.00 / revenus : Fr. 45'329.00

Pour ce chapitre, le Conseil communal doit reprendre les chiffres communiqués par les instances cantonales et régionales. En effet, il s'agit essentiellement de charges liées dont le total est Fr. 68'645.00 supérieur à 2022.

5. Prévoyance sociale => charges : Fr. 1'466'588.00 / revenus : Fr. 54'688.00.

Ce chapitre est également composé principalement de charges liées.

6. Trafic et télécommunications

=> charges : Fr. 851'599.00 / revenus : Fr. 50'228.00

Les charges habituelles liées aux routes et aux transports ont été portées au budget.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

=> charges Fr. 1'436'203.00 / revenus : Fr. 1'335'107.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres qui sont l'approvisionnement en eau (l'eau potable), le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire. Ce chapitre ne subit pas de modifications majeures par rapport au budget 2022. Le taux de couverture est de 74% pour l'eau potable, 100% pour le traitement des eaux et 92% pour la gestion des déchets.

Assainissement sites pollués : Fr. 12'000.00.

Le service de l'environnement impose aux communes d'investiguer les anciennes décharges que presque toutes les communes possédaient. Cela découle de l'Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués. Pour la commune de Hauterive FR, il s'agit de la décharge du « Bois du Sac » à Posieux et « Pra Novy » à Ecuwillens. Le résultat de l'étude

donnera la réponse s'il y a lieu d'assainir ces sites ou seule une surveillance sera jugée nécessaire.

8. Economie publique => charges : Fr. 204'370.00 / revenus : Fr. 135'390.00

Un soutien de FR. 3.00 par habitant est alloué aux remontés mécaniques de la Berra.

L'augmentation des combustibles de chauffage a été pris en compte.

9. Finances et impôts => charges : Fr. 366'131.00 / revenus : Fr. 8'610'048.00

Comme dans MCH1, ce chapitre contient les revenus principaux du budget de la commune. Les impôts des personnes physiques et morales sont une estimation, avec une correction selon les données antérieures du service cantonal des contributions. Cela tient compte également de l'évolution du nombre de contribuables.

Les impôts communaux spéciaux sont toujours estimés de manière prudente car il est difficile d'estimer le nombre de transactions qui seront soumises à ces impôts.



HORAIRE FETES DE FIN D'ANNEE Administration et déchetterie

L'administration communale sera fermée du
lundi 26 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023
y compris.

La déchetterie communale sera ouverte selon
l'horaire habituel, soit les lundi, mercredi et samedi,
hormis les samedis 24 et 31 décembre 2022,
la déchetterie sera ouverte
uniquement le matin de 9h00 à 12h00.



Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION GENERALE	818'556.00	70'890.00	703'828.00	68'476.00	940'766.88	79'467.60	
01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	183'600.00	500.00	177'100.00		182'228.80		
011	Législatif	28'200.00	500.00	26'700.00		46'393.00		
0110	Législatif	28'200.00	500.00	26'700.00		46'393.00		
0110.3000.00	Jetons de présences de la commission financière	1'500.00		1'500.00		2'100.00		
0110.3000.01	Commission de naturalisation	500.00		500.00		300.00		
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	4'000.00		4'000.00		9'117.25		
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	9'500.00		9'500.00		20'781.65		
0110.3130.00	Frais de ports	6'500.00		5'000.00		7'945.50		
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	6'200.00		6'200.00		6'148.60		
0110.4210.00	Emoluments adminsitratifs naturalisations		500.00					
012	Exécutif	155'400.00		150'400.00		135'835.80		
0120	Exécutif	155'400.00		150'400.00		135'835.80		
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	145'000.00		140'000.00		135'835.80		
0120.3050.00	Coti. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	6'000.00		6'000.00				
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'000.00		1'000.00				
0120.3054.00	Coti. patronales caisse compensation alloc. famil	2'900.00		2'900.00				
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	500.00		500.00				
02	SERVICES GENERAUX	634'956.00	70'390.00	526'728.00	68'476.00	758'538.08	79'467.60	
021	Administration des finances et des contributions	14'100.00	11'500.00	14'000.00	11'500.00	10'597.33	6'253.95	
0210	Administration des finances et des contributions	14'100.00	11'500.00	14'000.00	11'500.00	10'597.33	6'253.95	
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	6'000.00		6'000.00		5'660.28		
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	100.00						
0210.3130.02	Frais de rappels et de poursuites	8'000.00		8'000.00		4'937.05		
0210.4260.00	Remboursement frais de poursuites et rappels		2'500.00		2'500.00		1'695.00	
0210.4612.00	Commission de perception impôts de paroisse		9'000.00		9'000.00		4'558.95	
022	Services généraux, administration	558'186.00	21'290.00	423'382.00	20'676.00	492'674.95	32'576.05	
0220	Services généraux, administration	558'186.00	21'290.00	423'382.00	20'676.00	492'674.95	32'576.05	
0220.3001.00	Solde sapeurs-pompiers pour manifestation	4'000.00		4'000.00		1'829.00		
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	285'000.00		215'657.00		168'245.40		
0220.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	6'700.00		6'625.00		11'061.00		
0220.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	61'000.00		18'400.00				
0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	3'000.00		3'000.00		7'845.00		
0220.3050.00	Coti. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	21'000.00		16'000.00		80'352.80		
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	18'000.00		16'000.00		41'855.40		

0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2'500.00		2'000.00		8'445.45		
0220.3054.00	Coti. patronales caisse compensation alloc. Famil	10'800.00		9'100.00				
0220.3055.00	Coti. patronales ass. indemnités journ. maladie	5'000.00		4'200.00				
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'000.00		1'500.00		4'580.80		
0220.3099.00	Autres charges du personnel	500.00		500.00				
0220.3100.00	Fournitures de bureau	12'000.00		11'500.00		11'855.35		
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	1'500.00		1'500.00				
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	2'000.00		2'000.00		1'255.45		
0220.3112.00	Equipement de sécurtié pour le personnel	3'000.00		3'000.00		2'239.90		
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	3'000.00		3'000.00				
0220.3130.00	Frais de ports	17'000.00		17'000.00		23'982.00		
0220.3130.01	Frais de téléphones	8'000.00		8'000.00				
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	400.00		400.00		31.00		
0220.3130.03	Emoluments établissement de cartes d'identité	2'000.00		2'000.00		1'533.90		
0220.3130.04	Cotisations aux associations	8'800.00		4'200.00		8'900.00		
0220.3130.05	Participation DIGI-FR	2'686.00						
0220.3133.00	Hébergement informatique	18'000.00		16'000.00		18'365.00		
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	15'000.00		14'000.00		15'562.45		
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	2'000.00		2'000.00		2'490.10		
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	5'000.00		5'000.00				
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	11'000.00		11'000.00		33'547.90		
0220.3158.02	Maintenance site internet	4'000.00		4'000.00				
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2'600.00		2'600.00		2'520.20		
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	20'000.00		18'500.00		46'096.85		
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives					20.00		
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux	500.00		500.00				
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades	200.00		200.00		60.00		
0220.4210.01	Emoluments administratifs		5'000.00		5'000.00		2.60	
0220.4210.02	Emoluments adm. établissement cartes identité		5'000.00		5'000.00		12'161.00	
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						9'882.15	
0220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		11'290.00		10'676.00		10'530.30	
029	Immeubles administratifs	62'670.00	37'600.00	89'346.00	36'300.00	255'265.80	40'637.60	
0290	Bâtiment administratif	61'620.00	37'600.00	88'446.00	36'300.00	255'265.80	40'637.60	
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7'000.00		7'000.00				
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	300.00		200.00				
0290.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	500.00		450.00				
0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	500.00		400.00				
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	200.00		100.00				

0290.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. Famil	300.00		200.00				
0290.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	150.00		100.00				
0290.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	1'000.00		1'000.00		5'385.20		
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	4'200.00		4'200.00		40'654.10		
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	9'000.00		6'000.00				
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'100.00		2'000.00		14'223.90		
0290.3144.00	Entretien bâtiments	10'000.00		40'000.00		151'719.60		
0290.3158.00	Contrat de maintenance	3'800.00		3'000.00				
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	22'570.00		22'570.00				
0290.3940.00	Imputation intérêts de la dette			1'226.00		43'283.00		
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						32'882.60	
0290.4470.00	Location d'appartements		27'600.00		26'400.00			
0290.4479.00	Location station Swisscom Route Posieux 4		10'000.00		9'900.00		7'755.00	
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif	1'050.00		900.00				
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	500.00		500.00				
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	50.00		100.00				
0298.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		50.00				
0298.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	100.00		100.00				
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00						
0298.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. Famil	50.00		50.00				
0298.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00						
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	150.00		100.00				
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	274'091.00	83'648.00	216'769.00	57'689.00	145'166.05	61'211.60	
11	SÉCURITÉ PUBLIQUE	8'000.00		6'000.00		2'584.80		
111	Police	8'000.00		6'000.00		2'584.80		
1110	Police communale	8'000.00		6'000.00		2'584.80		
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites	8'000.00		6'000.00		2'584.80		
14	QUESTIONS JURIDIQUES	78'000.00	2'846.00	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	
140	Service des curatelles	78'000.00	2'846.00	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	
1400	Service des curatelles	78'000.00	2'846.00	74'000.00	2'792.00	43'647.45	2'218.80	
1400.3612.00	Service des curatelles - participation au Gibloux	78'000.00		74'000.00		43'647.45		
1400.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'846.00		2'792.00		2'218.80	
15	SERVICE DU FEU	142'978.00	80'128.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	
150	Service du feu	142'978.00	80'128.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	
1500	Service du feu	142'978.00	80'128.00	93'667.00	54'244.00	79'890.35	58'504.75	
1500.3010.00	Soldes des sapeurs-pompiers			22'000.00		28'055.25		
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'200.00		3'570.00		1'889.00		
1500.3010.10	Soldes des sapeurs-pompiers pour intervention			4'500.00		15'925.80		

1500.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
1500.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		150.00				
1500.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	150.00		200.00				
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00		50.00				
1500.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	100.00		100.00				
1500.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00				
1500.3099.00	Autres charges de personnel	1'500.00		2'800.00		2'399.45		
1500.3101.00	Achat de carburant pour véhicules et machines	500.00		1'000.00				
1500.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements			16'615.00		10'627.35		
1500.3130.00	Frais d'interventions facturés par des tiers			2'000.00		135.85		
1500.3130.01	Frais de téléphones et de télécommunications	500.00		1'000.00		869.00		
1500.3130.02	Frais de centrale d'alarme			800.00				
1500.3130.10	Cotisations aux associations et fédérations			1'000.00		755.00		
1500.3134.00	Primes d'assurances véhicules	1'200.00		2'000.00		1'677.05		
1500.3136.00	Honoraires pour visites médicales d'aptitude			1'000.00				
1500.3138.00	Frais de cours et d'instruction			9'000.00		6'445.65		
1500.3144.00	Entretien local du service du feu	600.00		600.00				
1500.3151.00	Entretien véhicules et motopompes	1'000.00		5'700.00		4'672.00		
1500.3170.00	Frais de déplacements et autres frais			1'000.00				
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives					777.25		
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	9'930.00		13'547.00		4'830.00		
1500.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Centres de renforts			1'600.00		831.70		
1500.3612.00	Part. à une collab. intercom., Direction sauvetage			3'285.00				
1500.3612.01	RSS, participation Bataillon Sarine	65'998.00						
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompiers	60'000.00						
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		60'000.00		50'000.00		55'431.15	
1500.4240.00	Participation à la concession OFCOM				120.00		120.00	
1500.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						2'251.60	
1500.4260.10	Indemnisation pour personnel communal au Bataillon Sarine		7'500.00					
1500.4470.00	Location des locaux SP		10'220.00					
1500.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'408.00		124.00			
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB				4'000.00		702.00	
16	DÉFENSE	45'113.00	674.00	43'102.00	653.00	19'043.45	488.05	
161	Défense militaire	5'956.00	146.00	5'809.00	151.00	5'082.00	145.40	
1610	Défense militaire	5'956.00	146.00	5'809.00	151.00	5'082.00	145.40	
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'100.00		1'038.00		1'082.00		
1610.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				

1610.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		100.00				
1610.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	100.00		100.00				
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00						
1610.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. Famil	50.00		50.00				
1610.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		15.00				
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	406.00		406.00				
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	4'000.00		4'000.00		4'000.00		
1610.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		146.00		151.00		145.40	
162	Défense civile	39'157.00	528.00	37'293.00	502.00	13'961.45	342.65	
1620	Protection civile	30'657.00	218.00	28'793.00	182.00	10'066.85	123.90	
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3'500.00		3'343.00		3'542.00		
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
1620.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	100.00		100.00				
1620.3052.00	Cotis. patronales à la Caisse de pension	200.00		200.00				
1620.3053.00	Cotis. patronales à l'assurance-accidents	100.00		50.00				
1620.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	50.00		50.00				
1620.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00				
1620.3120.00	Frais d'électricité	4'500.00		4'000.00		1'360.70		
1620.3144.00	Entretien locaux	1'000.00		1'000.00		79.15		
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	15'085.00		15'085.00				
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci	5'972.00		4'815.00		5'085.00		
1620.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		218.00		182.00		123.90	
1621	Etat-major communal de conduite	8'500.00	310.00	8'500.00	320.00	3'894.60	218.75	
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs	2'500.00		2'500.00				
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	6'000.00		6'000.00		3'894.60		
1621.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		310.00		320.00		218.75	
2	FORMATION	3'819'765.00	129'531.00	3'772'725.00	133'800.00	3'226'690.50	103'529.15	
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE	2'389'653.00	110'313.00	3'401'366.00	114'828.00	2'785'456.80	87'642.75	
211	Ecole primaire I (école enfantine)	214'103.00	7'624.00	206'415.00	7'510.00	195'435.70	6'525.05	
2110	École enfantine 1H-2H	214'103.00	7'624.00	206'415.00	7'510.00	195'435.70	6'525.05	
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires	1'200.00		1'700.00		189.40		
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	1'450.00		3'000.00		450.00		
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2'500.00		2'700.00		1'560.00		
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	208'953.00		199'015.00		193'236.30		
2110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		7'624.00		7'510.00		6'525.05	
212	École primaire II	1'038'792.00	40'982.00	976'643.00	85'330.00	885'350.05	60'978.70	
2120	École primaire 3H-8H	1'038'792.00	40'982.00	976'643.00	85'330.00	885'350.05	60'978.70	
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	25'900.00		25'500.00		19'008.05		

2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	6'000.00		6'000.00		2'550.00		
2120.3110.00	Achat de meubles	1'000.00		1'000.00				
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10'000.00		10'000.00		7'411.60		
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	25'000.00		25'000.00		9'577.45		
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	5'000.00		5'000.00		1'500.00		
2120.3130.00	Frais de téléphones	1'800.00		1'800.00		1'203.30		
2120.3130.10	Frais de raccordement internet	1'300.00		1'300.00				
2120.3132.00	Frais de prévention sexuelle à l'école	3'000.00		3'000.00		3'450.00		
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	760.00		760.00		702.70		
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	3'000.00		3'000.00		1'580.20		
2120.3158.00	Maintenance informatique	15'000.00		17'700.00		17'099.35		
2120.3160.00	Location piscine	10'640.00		10'640.00		10'640.00		
2120.3170.00	Frais de réception	7'000.00		7'000.00		6'163.85		
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	9'000.00		9'100.00		7'455.00		
2120.3171.10	Camp de neige	22'000.00		20'000.00		2'532.00		
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	25'000.00		22'000.00		4'097.00		
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	865'592.00		804'243.00		783'164.80		
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	1'800.00		3'600.00		7'214.75		
2120.4260.00	Part des parents aux frais école libre publique		2'000.00		3'000.00		3'541.10	
2120.4260.10	Part des parents aux repas du camp neige		3'700.00		5'520.00			
2120.4260.20	Part des parents aux repas camp vert + polysport		3'700.00		4'420.00			
2120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		31'582.00		72'390.00		55'027.60	
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires						2'410.00	
213	Ecole du cycle d'orientation	1'088'635.00	39'719.00	1'114'091.00		925'327.00		
2130	Ecole du cycle d'orientation	1'088'635.00	39'719.00	1'114'091.00		925'327.00		
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1'088'635.00		1'114'091.00		925'327.00		
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		39'719.00					
214	Ecoles de musique	102'900.00		105'200.00		122'157.55		
2140	Conservatoire	102'900.00		105'200.00		122'157.55		
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	97'700.00		100'000.00		116'957.55		
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5'200.00		5'200.00		5'200.00		
217	Bâtiments scolaires	603'825.00	21'988.00	624'801.00	21'988.00	449'079.50	20'139.00	
2170	Bâtiments scolaires	603'825.00	21'988.00	624'801.00	21'988.00	449'079.50	20'139.00	
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	65'000.00		75'611.00		73'795.00		
2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation école	30'000.00		70'400.00		37'741.00		
2170.3010.03	Traitement du personnel d'exploitation halle de gym	35'000.00						
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	2'500.00		2'500.00				

2170.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	6'800.00		7'800.00			
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7'000.00		7'000.00			
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2'000.00		2'000.00			
2170.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. Famil	3'600.00		3'600.00			
2170.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	1'400.00		1'400.00			
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	10'000.00		10'000.00		8'144.70	
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	2'000.00		1'500.00		925.95	
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	18'000.00		18'000.00		13'299.60	
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	8'400.00		7'000.00			
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	8'000.00		7'000.00		7'513.55	
2170.3134.10	Primes d'assurances bâtiments - halle de gym	3'500.00		2'500.00			
2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	5'000.00		5'000.00		3'764.40	
2170.3144.00	Entretien bâtiment	15'000.00		20'000.00		32'722.80	
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	15'000.00		24'000.00			
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	5'000.00		2'000.00			
2170.3158.00	Entretien installations fixes	2'600.00		2'600.00		1'974.50	
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	275'271.00		275'271.00		197'300.00	
2170.3300.41	Amortissements planifiés bâtiment halle de gym	11'190.00		11'190.00			
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	2'573.00		2'573.00			
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	11'970.00		10'320.00		11'832.70	
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage + électricité halle de gym	32'718.00		28'858.00		31'147.30	
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	24'303.00		26'678.00		28'918.00	
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances					2'315.55	
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6'040.00		6'040.00	6'040.00	
2170.4930.00	Imputation électricité chauf.à distance bâtiment Ecole 15		15'948.00		15'948.00	11'783.45	
218	Accueil de jour	22'890.00		25'470.00		6'483.90	
2180	Structures d'accueil extrascolaire	22'890.00		25'470.00		6'483.90	
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	5'000.00		4'820.00			
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	700.00		500.00			
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire	10'000.00					
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00			
2180.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	500.00		400.00			
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	300.00		300.00			
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	100.00		100.00			
2180.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	150.00		150.00			
2180.3055.00	Cotis. patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00			

2180.3612.00	Participation à l'AES	5'940.00		19'000.00		6'483.90		
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	182'300.00		178'746.00		201'623.10		
2190	Direction et administration des écoles	7'300.00		8'746.00		30'883.00		
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	1'500.00		3'000.00		750.00		
2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	5'100.00		5'096.00		30'133.00		
2190.3050.00	Cotis. patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	400.00		400.00				
2190.3053.00	Cotis. patronales à l'assurance-accidents	150.00		100.00				
2190.3054.00	Cotis. patronales caisse compensation alloc. famil	150.00		150.00				
2195	Transports scolaires	175'000.00		170'000.00		170'740.10		
2195.3130.00	Transports scolaires	175'000.00		170'000.00		170'740.10		
22	ÉCOLES SPÉCIALISÉES	527'320.00	19'218.00	503'359.00	18'972.00	398'788.70	15'886.40	
220	Écoles spécialisées	527'320.00	19'218.00	503'359.00	18'972.00	398'788.70	15'886.40	
2200	Écoles spécialisées	527'320.00	19'218.00	503'359.00	18'972.00	398'788.70	15'886.40	
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	17'922.00		17'343.00		19'213.00		
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation au Gibloux	157'000.00		142'000.00		70'784.55		
2200.3631.00	Part aux dép. cantonales, Ecoles spéc. pers. handic. inad.	351'798.00		343'416.00		308'292.75		
2200.3631.01	Part aux classes de développement	600.00		600.00		498.40		
2200.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		19'218.00		18'972.00		15'886.40	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	39'000.00		38'000.00		42'445.00		
230	Formation professionnelle initiale	39'000.00		38'000.00		42'445.00		
2300	Formation professionnelle initiale	39'000.00		38'000.00		42'445.00		
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	39'000.00		38'000.00		42'445.00		
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	255'021.00	8'353.00	280'471.00	8'218.00	248'893.50	5'125.45	
32	CULTURE, AUTRES	110'680.00	2'533.00	94'210.00	2'376.00	98'095.90		
321	Bibliothèques et littérature	56'000.00	2'043.00	50'000.00	1'887.00	53'215.90		
3210	Bbliothèque publique	56'000.00	2'043.00	50'000.00	1'887.00	53'215.90		
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gibloux	56'000.00		50'000.00		53'215.90		
3210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2'043.00		1'887.00			
322	Musique et théâtre	22'000.00		22'000.00		16'700.00		
3220	Musique et chorale	22'000.00		22'000.00		16'700.00		
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	22'000.00		22'000.00		16'700.00		
329	Culture, non mentionné ailleurs	32'680.00	490.00	22'210.00	489.00	28'180.00		
3290	Culture, non mentionné ailleurs	32'680.00	490.00	22'210.00	489.00	28'180.00		
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	4'000.00		4'000.00		14'695.00		
3290.3612.00	Service de la culture - participation au Gibloux	13'430.00		12'960.00		12'745.00		
3290.3612.10	Participation à l'ornement de l'Autel Fête-Dieu	250.00		250.00				
3290.3636.00	Dons divers	15'000.00		5'000.00		740.00		

3290.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		490.00		489.00			
34	SPORT ET LOISIRS	144'341.00	5'820.00	186'261.00	5'842.00	150'797.60	5'125.45	
341	Sport	86'511.00		133'891.00		113'465.70		
3410	Sport	20'680.00		71'655.00		80'946.85		
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6'000.00		23'245.00		70'758.00		nouvelle répartition
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	300.00		300.00				
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	250.00		500.00				
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00		50.00				
3410.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	180.00		180.00				
3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00				
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita et réseau pédestre	3'000.00		35'000.00		934.45		
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve	250.00		230.00		225.00		
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	2'500.00		4'000.00		1'029.40		
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8'000.00		8'000.00		8'000.00		
3411	Terrain de football + vestiaire	65'831.00		62'236.00		32'518.85		
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	26'000.00		25'200.00				
3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	900.00		800.00				
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'500.00		1'450.00				
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	2'000.00		2'000.00				
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	400.00		400.00				
3411.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	700.00		655.00				
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	400.00		200.00				
3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	10'000.00		8'000.00		9'297.45		
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	700.00		300.00				
3411.3140.00	Entretien terrain	20'000.00		20'000.00		14'024.75		
3411.3144.00	Entretien vestiaire	1'000.00		1'000.00		9'196.65		
3411.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'231.00		2'231.00				
342	Loisirs	57'830.00	5'820.00	52'370.00	5'842.00	37'331.90	5'125.45	
3420	Loisirs	50'000.00	1'820.00	46'090.00	1'842.00	30'440.30	1'583.40	
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	5'000.00		2'500.00				

3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	200.00		100.00				
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	500.00		250.00				
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	200.00		100.00				
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	100.00						
3420.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	200.00		100.00				
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		40.00				
3420.3149.00	Entretien char communal	1'000.00		1'000.00				
3420.3169.00	Indemnité pour emplacement char communal			300.00		400.00		
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	12'000.00		11'000.00				
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	9'000.00		9'000.00		8'830.20		
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	8'000.00		8'000.00		8'080.90		
3420.3636.00	Don à la commission d'animation jeunesse (CAJH)	8'000.00		8'000.00		8'140.00		
3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	5'000.00		5'000.00		4'989.20		
3420.3636.02	Contributions aux Passeport Vacances	700.00		700.00				
3420.4240.00	Location du char communal		1'200.00		1'200.00		1'160.00	
3420.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		620.00		642.00		423.40	
3421	Cabane forestière du Bois Cornard	7'830.00	4'000.00	6'280.00	4'000.00	6'891.60	3'542.05	
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2'500.00		2'500.00				
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3'000.00		2'500.00				
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	350.00		350.00				
3421.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	200.00		200.00				
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00						
3421.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	100.00		100.00				
3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	30.00		30.00				
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	500.00						
3421.3144.00	Entretien bâtiments	1'000.00		500.00		6'891.60		
3421.4472.00	Location à des tiers		4'000.00		4'000.00		3'542.05	
4	SANTÉ	1'101'388.00	45'329.00	1'031'446.00	44'032.00	961'885.95	42'861.80	
41	HÔPITAUX, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	737'853.00	26'921.00	706'071.00	26'648.00	648'183.75	24'429.80	
411	Hôpitaux	11'780.00	430.00	9'580.00	365.00	6'179.10		
4110	Hôpitaux	11'780.00	430.00	9'580.00	365.00	6'179.10		

4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	11'780.00		9'580.00		6'179.10		
4110.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		430.00		365.00			
412	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	726'073.00	26'491.00	696'491.00	26'283.00	642'004.65	24'429.80	
4120	Établissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	726'073.00	26'491.00	696'491.00	26'283.00	642'004.65		
4120.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Rattr. frais fin.empruntCODEMS			9'987.00		15'112.60		
4120.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Homes médicalisés district	250'242.00		241'816.00		201'914.55		
4120.3631.00	Part. subvention frais accompagnement personnes âgées	475'831.00		444'688.00		424'977.50		
4120.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		26'491.00		26'283.00		24'429.80	
42	SOINS AMBULATOIRES	352'035.00	12'808.00	313'875.00	11'784.00	296'833.95	11'022.75	
421	Soins ambulatoires	316'274.00	11'503.00	281'320.00	10'559.00	262'749.75	9'607.55	
4210	Soins ambulatoires	316'274.00	11'503.00	281'320.00	10'559.00	262'749.75	9'607.55	
4210.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Soins dom. et aide fam.	159'885.00		136'019.00		128'978.35		
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	131'430.00		121'768.00		111'684.20		
4210.3612.02	Réseau Santé de la Sarine, Passepartout Sarine	1'330.00		1'284.00		1'272.75		
4210.3612.03	Réseau Santé de la Sarine, Organe coordination	12'422.00		11'661.00		11'127.05		
4210.3612.04	Part au serv.communal transp.personne mobilité réduite	1'000.00		1'500.00		828.90		
4210.3612.05	Part au service de puériculture	10'207.00		9'088.00		8'858.50		
4210.4260.00	Remboursement de tiers						438.60	
4210.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		11'503.00		10'559.00		9'168.95	
422	Services de sauvetage	35'761.00	1'305.00	32'555.00	1'225.00	34'084.20	1'415.20	
4220	Services de sauvetage	35'761.00	1'305.00	32'555.00	1'225.00	34'084.20	1'415.20	
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	35'761.00		32'555.00		34'084.20		
4220.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1'305.00		1'225.00		1'415.20	
43	PRÉVENTION	9'000.00	5'600.00	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	
433	Service médical des écoles	9'000.00	5'600.00	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	
4330	Service médical des écoles	9'000.00	5'600.00	9'000.00	5'600.00	13'683.80	7'409.25	
4330.3136.00	Honoraires pour visites médicales scolaires	2'000.00		2'000.00		1'260.00		
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	7'000.00		7'000.00		12'423.80		

4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		5'600.00		5'600.00		7'409.25	
49	SANTE PUBLIQUE, NON MENTIONNE AILLEURS	2'500.00		2'500.00		3'184.45		
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'500.00		2'500.00		3'184.45		
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	2'500.00		2'500.00				
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection	2'500.00		2'500.00		3'184.45		
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1'466'588.00	54'688.00	1'385'023.00	53'333.00	1'273'582.55	58'122.90	
52	INVALIDITÉ	744'349.00	27'158.00	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	744'349.00	27'158.00	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	744'349.00	27'158.00	719'031.00	27'133.00	689'663.85	25'878.45	
5230.3631.00	Part aux dép. cantonales, Institutions spécial. et handic.	744'349.00		719'031.00		689'663.85		
5230.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		27'158.00		27'133.00		25'878.45	
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	3'000.00	2'200.00	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	3'000.00	2'200.00	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	3'000.00	2'200.00	2'500.00	2'200.00	3'772.20	2'217.90	
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	3'000.00		2'500.00		3'772.20		
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2'200.00		2'200.00		2'217.90	
54	FAMILLE ET JEUNESSE	189'935.00	6'401.00	197'609.00	6'910.00	164'014.70	6'124.60	
541	Allocations familiales	18'069.00	659.00	19'758.00	746.00	17'222.80	535.85	
5410	Allocations familiales	18'069.00	659.00	19'758.00	746.00	17'222.80	535.85	
5410.3631.00	Part financement AF pour personnes sans activité lucrative	18'069.00		19'758.00		17'222.80		
5410.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		659.00		746.00		535.85	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	20'366.00	743.00	22'351.00	843.00	10'448.50		
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	20'366.00	743.00	22'351.00	843.00	10'448.50		
5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	20'366.00		22'351.00		10'448.50		
5430.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		743.00		843.00			
545	Prestations aux familles	151'500.00	4'999.00	155'500.00	5'321.00	136'343.40	5'588.75	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	151'500.00	4'999.00	155'500.00	5'321.00			
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	137'000.00		141'000.00		111'534.10		

5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	10'000.00		10'000.00		20'809.30		
5451.3636.01	Subventions pour école maternelle "Jardin Câlin"	4'500.00		4'500.00		4'000.00		
5451.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		4'999.00		5'321.00		5'588.75	
55	CHÔMAGE	49'691.00	1'813.00	44'149.00	1'666.00	44'149.00		
559	Chômage, non mentionné ailleurs	49'691.00	1'813.00	44'149.00	1'666.00	44'149.00		
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	49'691.00	1'813.00	44'149.00	1'666.00	44'149.00		
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	49'691.00		44'149.00		44'149.00		
5590.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		1'813.00		1'666.00			
56	LOGEMENTS SOCIAUX	500.00		3'000.00		747.50		
560	Logements sociaux	500.00		3'000.00		747.50		
5600	Logements sociaux	500.00		3'000.00		747.50		
5600.3611.00	Subsides pour immeubles	500.00		3'000.00		747.50		
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	479'113.00	17'116.00	418'734.00	15'424.00	371'235.30	23'901.95	
572	Aide matérielle	463'624.00	16'916.00	403'816.00	15'238.00	366'570.20	23'901.95	
5720	Aide matérielle	463'624.00	16'916.00	403'816.00	15'238.00	366'570.20	23'901.95	
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	400'000.00		342'000.00		321'718.85		
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	20'672.00		18'203.00		16'005.10		
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	42'952.00		43'613.00		28'846.25		
5720.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		16'916.00		15'238.00		23'901.95	
579	Assistance, non mentionné ailleurs	15'489.00	200.00	14'918.00	186.00	4'665.10		
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	15'489.00	200.00	14'918.00	186.00	4'665.10		
5790.3130.00	Mise en place concept Seniors+	10'000.00		10'000.00				
5790.3631.00	Part aux dép. cantonales, Aide aux victimes d'infraction	5'489.00		4'918.00		4'665.10		
5790.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		200.00		186.00			
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	851'599.00	50'228.00	853'275.00	41'080.00	793'066.30	37'526.25	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	616'454.00	10'400.00	628'246.00	400.00	591'662.30	4'079.50	
615	Routes communales	484'888.00	400.00	494'288.00	400.00	565'221.95	4'079.50	
6150	Routes communales	484'888.00	400.00	494'288.00	400.00	565'221.95	4'079.50	
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	100'000.00		86'364.00		101'303.00		
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'900.00		1'500.00				
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	6'500.00		5'500.00				
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	7'500.00		7'000.00				
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'800.00		1'400.00				

6150.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	3'000.00		2'500.00				
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1'100.00		900.00				
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00		2'000.00		5'657.90		
6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	1'800.00		1'000.00		7'088.25		
6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments	2'500.00		400.00				
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	5'000.00		5'000.00		3'140.65		
6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	35'000.00		20'000.00		77'645.80		
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	15'000.00		20'000.00		18'148.75		
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	35'000.00		35'000.00				
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	7'500.00		7'500.00		6'354.25		
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	140'000.00		134'000.00		177'088.15		
6150.3141.10	Entretien éclairage public	26'000.00		26'000.00				
6150.3141.11	Remplacement par étape éclairage public (LED)			45'000.00		55'788.60		
6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	3'000.00		5'000.00		26'025.60		
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	80'238.00		80'239.00		80'073.00		
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	1'998.00		1'998.00				
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	5'052.00		5'987.00		6'908.00		
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						3'829.50	
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérotation bâtiments		400.00		400.00		250.00	
619	Routes, non mentionné ailleurs	131'566.00	10'000.00	133'958.00		26'440.35		
6190	Bâtiment édilitaire	90'291.00	10'000.00	94'936.00		18'150.00		
6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	20'000.00		24'100.00				
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	500.00		500.00				
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'100.00		1'100.00				
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'500.00		1'500.00				
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	300.00		300.00				
6190.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	500.00		500.00				
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	160.00		160.00				
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	2'000.00		2'000.00				
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2'000.00		2'000.00				
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	2'400.00		2'000.00				
6190.3130.00	Frais de téléphones et de télécommunications	1'700.00		1'500.00				

6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'300.00		1'800.00				
6190.3144.00	Entretien bâtiments	5'000.00		10'000.00				
6190.3158.00	Contrat de maintenance	3'800.00						
6190.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	32'626.00		32'626.00				
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	14'405.00		14'850.00		18'150.00		
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		10'000.00					
6191	Locaux édilitaires annexes	1'150.00		1'000.00				
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	600.00		500.00				
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	550.00		500.00				
6192	Véhicules Service technique	40'125.00		38'022.00		8'290.35		
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	12'000.00		9'000.00				
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	5'900.00		5'500.00		8'290.35		nouvelle répartition
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3'100.00		3'000.00				
6192.3151.00	Entretien véhicules	15'000.00		15'000.00				
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	4'125.00		5'522.00				
62	TRANSPORTS PUBLICS	235'145.00	28'828.00	225'029.00	30'680.00	201'404.00	22'480.75	
621	Infrastructure de transports publics	18'921.00	690.00	18'440.00	696.00	18'238.00	631.30	
6210	Infrastructure de transports publics	18'921.00	690.00	18'440.00	696.00	18'238.00	631.30	
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	18'921.00		18'440.00		18'238.00		
6210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		690.00		696.00		631.30	
622	Trafic régional et d'agglomération	188'224.00	6'138.00	178'589.00	5'984.00	155'166.00	3'809.45	
6220	Trafic régional et d'agglomération	188'224.00	6'138.00	178'589.00	5'984.00	155'166.00	3'809.45	
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	168'224.00		158'589.00		133'348.00		
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	20'000.00		20'000.00		21'818.00		
6220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		6'138.00		5'984.00		3'809.45	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	28'000.00	22'000.00	28'000.00	24'000.00	28'000.00	18'040.00	
6290	Cartes journalières CFF	28'000.00	22'000.00	28'000.00	24'000.00	28'000.00	18'040.00	
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	28'000.00		28'000.00		28'000.00		
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		22'000.00		24'000.00		18'040.00	
63	TRAFIC, AUTRES		11'000.00		10'000.00		10'966.00	
632	Aviation		11'000.00		10'000.00		10'966.00	
6320	Aviation		11'000.00		10'000.00		10'966.00	
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		11'000.00		10'000.00		10'966.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1'436'203.00	1'335'107.00	1'479'977.00	1'295'183.00	1'266'401.97	1'219'095.25	
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	323'623.00	238'000.00	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	
710	Approvisionnement en eau	323'623.00	238'000.00	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	
7101	Approvisionnement communal en eau	323'623.00	238'000.00	330'185.00	238'000.00	349'102.95	349'102.95	

7101.3000.00	Jetons de présences de la commission des eaux	1'000.00		1'000.00		350.00		
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	25'000.00		26'812.00		19'379.00		
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	500.00		500.00				
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	850.00		850.00				
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	700.00		700.00				
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	200.00		200.00				
7101.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	350.00		350.00				
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	130.00		130.00				
7101.3105.00	Achat de l'eau	255'000.00		255'000.00		253'265.45		
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	4'500.00		3'500.00				
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau	4'000.00		5'000.00		11'168.20		
7101.3130.00	Abonnement télé-alarme	250.00				185.75		
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00		15'000.00		14'553.35		
7101.3134.00	Primes d'assurances RC	700.00		750.00		665.95		
7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	400.00		350.00		375.30		
7101.3143.00	Entretien des installations	20'000.00		20'000.00		24'726.10		
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives					-0.70		
7101.3300.30	Amortissements planifiés autres ouvrages de génie civil	43.00		43.00				
7101.3510.00	Attribution au financement spécial équilibre du compte					24'434.55		
7101.4240.00	Location des compteurs		18'000.00		18'000.00		17'076.25	
7101.4240.01	Taxe de raccordement						186'793.35	
7101.4240.02	Vente d'eau		220'000.00		220'000.00		140'262.45	
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						4'970.90	
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	689'751.00	772'294.00	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	
720	Traitement des eaux usées	689'751.00	772'294.00	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	
7201	Traitement communal des eaux usées	689'751.00	772'294.00	683'808.00	747'730.00	510'324.35	510'324.35	
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	15'000.00		19'195.00		14'675.00		
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	200.00		200.00				
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	650.00		650.00				
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	800.00		800.00				
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	150.00		150.00				
7201.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	300.00		300.00				

7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00				
7201.3100.00	Matériel de bureau	300.00		400.00				
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	4'000.00		4'000.00		3'047.15		
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	13'000.00		12'000.00		8'290.45		
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	26'000.00		22'000.00		16'582.55		
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	2'400.00		2'000.00		1'684.40		
7201.3130.00	Frais de traitement des boues par des tiers	62'000.00		60'000.00		56'830.15		
7201.3130.01	Frais d'analyses	10'000.00		10'000.00		9'475.50		
7201.3130.20	Frais de téléphones et abonnement télé-alarme	1'500.00		1'500.00		1'452.75		
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	10'000.00		10'000.00		13'096.35		
7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2'000.00		2'000.00		14'922.35		
7201.3134.01	Primes d'assurances sur installation	13'000.00		13'000.00				
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	20'000.00		18'000.00		47'919.60		
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	12'000.00		10'000.00		23'733.80		
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	5'000.00		5'000.00		10'851.45		
7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	20'000.00		18'000.00		15'556.40		
7201.3144.00	Entretien du bâtiment	2'000.00		2'000.00		1'094.70		
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	10'000.00		10'000.00		7'240.75		
7201.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil	65'064.00		67'593.00				
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'530.00		2'530.00				
7201.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	6'909.00		6'909.00				
7201.3510.00	Attribution au financement spécial équilibre du compte	255'000.00		255'000.00		137'860.55		
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	25'000.00		25'000.00		22'397.55		
7201.3612.00	Part à Villars-sur-glâne, STEP convention pour frais expl.	4'585.00		4'947.00		4'374.00		
7201.3612.01	Part à Villars-sur-glâne, STEP - mandat technique	96'000.00		96'000.00		94'430.90		
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	4'263.00		4'534.00		4'808.00		
7201.4240.00	Taxes de bases et d'utilisation		450'000.00		450'000.00		401'452.60	
7201.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						115.00	
7201.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		912.00		943.00		804.85	
7201.4614.10	Dédommagement Agroscope part d'utilisation STEP		30'453.00		25'955.00		20'134.50	
7201.4614.11	Dédommagement SAIDEF part d'utilisation STEP		14'394.00		12'687.00		7'639.40	

7201.4614.12	Dédommagement IAG part d'utilisation STEP		85'955.00		73'010.00		55'806.25	
7201.4614.13	Dédommagement Abbaye part d'utilisation STEP		3'450.00		2'940.00		2'288.75	
7201.4614.14	Dédommagement Ville Fribourg part d'utilisation STEP		31'200.00		26'265.00		22'083.00	
7201.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		57'446.00		57'446.00			
7201.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		98'484.00		98'484.00			
73	GESTION DES DÉCHETS	311'517.00	288'500.00	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	
730	Gestion des déchets	311'517.00	288'500.00	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	
7301	Gestion communale des déchets	311'517.00	288'500.00	362'603.00	273'000.00	348'916.07	267'448.05	
7301.3000.00	Jetons de présences de la commission aménagement					1'437.50		
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	60'000.00		81'626.00		65'319.00		
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	26'500.00		22'380.00		33'645.00		
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	1'000.00		1'000.00				
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	3'700.00		4'200.00				
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	3'300.00		3'200.00				
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1'500.00		1'400.00				
7301.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	1'900.00		1'850.00				
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	350.00		300.00				
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'000.00		3'500.00				
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	5'000.00		5'000.00		5'917.35		
7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	1'500.00		1'500.00		4'387.90		
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel	1'000.00		500.00				
7301.3130.00	Frais de transport déchetterie + comptacteurs	45'000.00		60'000.00		100'903.30		
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	50'000.00		50'000.00				
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	55'000.00		70'000.00		111'860.30		
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	30'000.00		40'000.00				
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	200.00		200.00		187.85		
7301.3137.00	Taxe forfaitaire TVA					7'362.57		
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	10'000.00		1'000.00		475.15		
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives					870.15		
7301.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2'297.00		2'297.00		7'200.00		
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	12'270.00		12'650.00		9'350.00		
7301.4240.00	Taxes de base		140'000.00		140'000.00		138'721.10	

7301.4240.10	Taxes exploitation		125'000.00		110'000.00		106'618.75	
7301.4250.00	Valorisation des déchets		20'000.00		20'000.00		18'849.25	
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		1'000.00		1'000.00		758.95	
7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		2'500.00		2'000.00		2'500.00	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	29'500.00		18'000.00				
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	29'500.00		18'000.00				
7690	Énergie	17'500.00		18'000.00				
7690.3000.00	Jetons de présences de la commission de l'énergie	2'500.00		1'000.00				
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	15'000.00		2'000.00				
7690.3637.00	Subventions versées aux privés pour actions énergie			15'000.00				
7691	Assainissement de sites pollués	12'000.00						
7691.3132.00	Etude investigation ancienne décharges EC/PO	12'000.00						
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	22'546.00	6'000.00	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	
771	Cimetières, crématoires	22'546.00	6'000.00	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	
7710	Cimetières communaux	22'546.00	6'000.00	22'504.00	6'000.00	15'099.40	4'616.55	
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	5'000.00		5'000.00		1'600.00		
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8'000.00		7'858.00		8'516.00		
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	300.00		300.00				
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	500.00		500.00				
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	160.00		160.00				
7710.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	150.00		150.00				
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00		50.00				
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	3'000.00		3'000.00		1'999.55		
7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	900.00		800.00				
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	1'000.00		1'200.00		2'983.85		
7710.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages génie civil	2'933.00		2'933.00				
7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	453.00		453.00				
7710.4240.00	Taxes d'entrée		2'000.00		2'000.00		1'100.00	
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		1'000.00		1'000.00		500.00	
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		3'000.00		3'000.00		3'016.55	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	59'266.00	30'313.00	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.35	
790	Aménagement du territoire	59'266.00	30'313.00	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.35	
7900	Aménagement du territoire	59'266.00	30'313.00	62'877.00	30'453.00	42'959.20	87'603.85	

7900.3000.00	Jetons de présences de la commission d'aménagement	2'000.00		2'000.00		4'451.25		
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1'500.00		1'082.00		361.00		
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur	100.00		100.00				
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	200.00		200.00				
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	50.00						
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	50.00						
7900.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	150.00		150.00				
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	50.00						
7900.3102.00	Frais de publications	400.00		400.00		508.70		
7900.3130.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	5'000.00		5'000.00		10'395.00		
7900.3130.01	Emoluments du registre foncier	500.00		500.00				
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	5'000.00		2'500.00		10'782.50		
7900.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	35'695.00		38'945.00				
7900.3612.00	Participation Association régionale Sarine	8'571.00		12'000.00		16'460.75		
7900.4210.00	Autorisations de construire		30'000.00		30'000.00		81'100.50	
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						6'125.40	
7900.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		313.00		453.00		377.45	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	204'370.00	135'390.00	162'135.00	124'586.00	199'566.05	133'230.05	
82	SYLVICULTURE	31'274.00		25'968.00		24'826.35	2'815.90	
820	Sylviculture	31'274.00		25'968.00		24'826.35	2'815.90	
8200	Forêts	31'274.00		25'968.00		24'826.35	2'815.90	
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'500.00		4'394.00		4'094.00		
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	200.00		200.00				
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	600.00		600.00				
8200.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	500.00		500.00				
8200.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	160.00		160.00				
8200.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	280.00		280.00				
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	120.00		120.00				
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1'000.00		1'000.00				
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	6'000.00		6'000.00		5'667.90		
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	1'000.00		1'000.00		960.00		

8200.3170.00	Frais de réception	500.00		500.00		382.70		
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	6'414.00		6'414.00		6'414.00		
8200.3612.10	Part à l'entretien des berges de la Glâne	5'000.00						
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine	5'000.00		4'800.00		7'307.75		
8200.4631.00	Subventions cantonales						2'815.90	
84	TOURISME	13'430.00	490.00	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	
840	Tourisme	13'430.00	490.00	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	
8406	Tourisme régional	13'430.00	490.00	5'200.00	196.00	5'188.00	3'314.35	
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région	5'372.00		5'200.00		5'188.00		
8406.3636.00	Contribution à la Société des remontées mécaniques La Berra	8'058.00						
8406.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		490.00		196.00		3'314.35	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE	159'666.00	134'900.00	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	
879	Énergie, non mentionné ailleurs	159'666.00	134'900.00	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux	159'666.00	134'900.00	130'967.00	124'390.00	169'551.70	127'099.80	
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	12'500.00		12'120.00				
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	300.00		300.00				
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	700.00		700.00				
8791.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	800.00		800.00				
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	170.00		170.00				
8791.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	300.00		300.00				
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100.00		100.00				
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	95'000.00		80'000.00		83'762.40		
8791.3130.00	Abonnement pour alarmes chauffage à distance	120.00		120.00		120.00		
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	5'000.00		5'000.00		2'824.05		
8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5'000.00		5'500.00		3'909.50		
8791.3300.40	Amortissements planifiés chauffage à distance	28'516.00		14'697.00		70'690.00		
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	11'160.00		11'160.00		8'245.75		
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		95'000.00		90'000.00		87'657.50	
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et 15		39'900.00		34'390.00		39'442.30	
9	FINANCES ET IMPÔTS	366'131.00	8'610'048.00	369'187.00	8'426'426.00	759'745.47	8'120'097.07	
91	IMPÔTS	71'600.00	7'546'152.00	79'000.00	7'311'195.00	71'484.41	7'105'803.05	
910	Impôts	71'600.00	7'546'152.00	79'000.00	7'311'195.00	71'484.41	7'105'803.05	
9100	Impôts communaux ordinaires	71'600.00	6'494'252.00	79'000.00	6'315'295.00	71'484.41	6'047'488.60	

9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	50'000.00		50'000.00		50'009.56		
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	20'000.00		25'000.00		19'591.90		
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	1'600.00		4'000.00		1'521.30		
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5'400'000.00		5'270'000.00		4'882'009.55	
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		100'000.00		75'000.00		126'731.00	
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. physiques		-1'000.00		-1'000.00	361.65		
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		450'000.00		480'000.00		359'799.80	
9100.4002.00	Impôts à la source		140'000.00		140'000.00		116'813.15	
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		300'000.00		235'000.00		336'555.05	
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		25'000.00		10'000.00		45'680.20	
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		1'000.00		1'000.00		7'220.50	
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		20'000.00		20'000.00		22'726.35	
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		59'252.00		85'295.00		109'953.00	
9100.4611.01	Compensation cant. - cas de rigueur - Réforme fiscale						40'000.00	
9101	Impôts communaux spéciaux		1'051'900.00		995'900.00		1'058'314.45	
9101.4021.00	Contribution immobilière		740'000.00		720'000.00		688'215.95	
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		150'000.00		115'000.00		125'191.10	
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		150'000.00		150'000.00		202'736.05	
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations						30'114.00	
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		400.00	
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		11'500.00		10'500.00		11'657.35	
92	CONVENTIONS FISCALES		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
920	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
9200	Conventions fiscales		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00		70'000.00	
93	PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE		461'079.00		462'410.00		408'420.00	
930	Péréquation financière intercommunale		461'079.00		462'410.00		408'420.00	
9300	Péréquation financière intercommunale		461'079.00		462'410.00		408'420.00	
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		134'937.00		143'664.00		141'485.00	
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		326'142.00		318'746.00		266'935.00	
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES	4'500.00	185'000.00	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'500.00	185'000.00	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	4'500.00	185'000.00	4'000.00	174'000.00	4'440.10	177'606.00	
9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	4'500.00		4'000.00		4'440.10		
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		185'000.00		174'000.00		177'606.00	
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	290'031.00	273'382.00	286'187.00	298'993.00	206'320.96	358'045.67	
961	Intérêts	99'662.00	98'362.00	106'824.00	106'024.00	112'094.01	111'838.52	

9610	Intérêts	99'662.00	98'362.00	106'824.00	106'024.00	112'094.01	111'838.52	
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	98'162.00		105'824.00		111'416.91		
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie	1'500.00		1'000.00		677.10		
9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		200.00		200.00		421.52	
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		98'162.00		105'824.00		111'417.00	
963	Immeubles du patrimoine financier	190'369.00	175'020.00	179'363.00	192'969.00	94'226.95	246'207.15	
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	86'399.00	99'600.00	87'423.00	129'500.00	82'230.25	218'738.15	
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	18'000.00		18'874.00		68'144.00		nouvelle répartition
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	500.00		500.00				
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'200.00		1'200.00				
9630.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'100.00		1'100.00				
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	250.00		250.00				
9630.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	450.00		450.00				
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	150.00		150.00				
9630.3169.00	Location places de parc à des tiers pour Rte Fribourg 77	3'000.00		3'000.00		3'000.00		
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	15'000.00		15'000.00				
9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	2'000.00		2'000.00		1'825.85		
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	3'400.00		3'400.00		1'970.10		
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	2'800.00		2'300.00				
9630.3439.01	Frais combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	8'000.00		7'000.00				
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	2'800.00		2'600.00				
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	1'500.00		1'500.00		7'289.00		
9630.3499.00	Pertes sur créances effectives					1.30		
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	26'249.00		28'099.00				
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		66'000.00		68'600.00		98'306.20	
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		33'600.00		60'900.00		120'431.95	
9631	Route des Condémines 5, Ecuvillens	102'970.00	48'000.00	90'940.00	36'000.00	11'996.70		
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	22'000.00		22'190.00				
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	800.00		800.00				
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1'400.00		1'400.00				
9631.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1'500.00		1'500.00				
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	350.00		350.00				

9631.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	600.00		600.00				
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	200.00		200.00				
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	25'000.00		20'000.00				
9631.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	2'000.00		2'000.00				
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5'000.00		5'400.00		11'996.70		nouvelle répartition
9631.3439.00	Frais d'électricité	18'000.00		11'000.00				
9631.3439.01	Frais combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	9'000.00		9'000.00				
9631.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	4'000.00		3'200.00				
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	1'500.00		1'500.00				
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11'620.00		11'800.00				
9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42'000.00		36'000.00			
9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		6'000.00					
9639	Terrains du patrimoine financier	1'000.00	27'420.00	1'000.00	27'469.00		27'469.00	
9639.3430.00	Entretien parchets communaux	1'000.00		1'000.00				
9639.4430.00	Location parchets communaux		27'420.00		27'469.00		27'469.00	
97	REDISTRIBUTIONS		700.00		900.00		222.35	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		700.00		900.00		222.35	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		700.00		900.00		222.35	
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		700.00		900.00		222.35	
99	POSTES NON VENTILABLES		73'735.00		108'928.00	477'500.00		
9900	Postes non ventilables		73'735.00		108'928.00	477'500.00		
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		73'735.00		108'928.00			
990.382.02	Réserve fond rénovation STEP					400'000.00		
990.382.06	Réserve pour attribution aux ménages nouvelle taxe					57'500.00		
990.382.07	Réserve pour "la Foire de Hauterive FR"					20'000.00		



Le questionnaire « Demande de réduction de primes » est disponible sur demande au bureau communal.
Ce questionnaire est à envoyer dûment rempli à la Caisse cantonale de compensation AVS, impasse de la Colline 1,
1762 Givisiez, tél. 026 426 70 00, www.caisseavs.ch.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2023								
Compte	Désignation		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE		818'556.00	70'890.00	703'828.00	68'476.00	940'766.88	79'467.60
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE		274'091.00	83'648.00	216'769.00	57'689.00	145'166.05	61'211.60
2	FORMATION		3'819'765.00	129'531.00	3'772'725.00	133'800.00	3'226'690.50	103'529.15
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS		255'021.00	8'353.00	280'471.00	8'218.00	248'893.50	5'125.45
4	SANTÉ		1'101'388.00	45'329.00	1'031'446.00	44'032.00	961'885.95	42'861.80
5	PRÉVOYANCE SOCIALE		1'466'588.00	54'688.00	1'385'023.00	53'333.00	1'273'582.55	58'122.90
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS		851'599.00	50'228.00	853'275.00	41'080.00	793'066.30	37'526.25
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		1'436'203.00	1'335'107.00	1'479'977.00	1'295'183.00	1'266'401.97	1'219'095.25
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE		204'370.00	135'390.00	162'135.00	124'586.00	199'566.05	133'230.05
9	FINANCES ET IMPÔTS		366'131.00	8'610'048.00	369'187.00	8'426'426.00	759'745.47	8'120'097.07
	TOTALISATION		10'593'712.00	10'523'212.00	10'254'836.00	10'252'823.00	9'815'765.22	9'860'267.12
	Résultat			70'500.00		2'013.00	44'501.90	

Tableau des charges et produits par nature

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Ecart	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	10'593'712.00		10'254'836.00		328'876.00	
30	Charges de personnel	1'210'290.00		1'144'650.00		65'640.00	
300	Autorités et commissions	169'500.00		164'500.00		5'000.00	
3000	Traitement et jetons des autorités et des commissions	165'500.00		160'500.00		5'000.00	
3001	Paielements à des membres d'autorités	4'000.00		4'000.00			
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	869'800.00		819'500.00		50'300.00	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	869'800.00		819'500.00		50'300.00	
304	Allocations	13'650.00		13'000.00		650.00	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	13'650.00		13'000.00		650.00	
305	Cotisations patronales	151'840.00		138'850.00		12'990.00	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	55'450.00		50'500.00		4'950.00	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	47'250.00		44'700.00		2'550.00	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	11'890.00		10'390.00		1'500.00	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. famil	27'310.00		24'815.00		2'495.00	
3055	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	9'940.00		8'445.00		1'495.00	
309	Autres charges de personnel	5'500.00		8'800.00		-3'300.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	3'000.00		5'000.00		-2'000.00	
3099	Autres charges de personnel	2'500.00		3'800.00		-1'300.00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	2'014'156.00		2'092'465.00		-78'309.00	
310	Charges de matériel et de marchandises	452'550.00		428'900.00		23'650.00	
3100	Matériel de bureau	46'850.00		48'100.00		-1'250.00	
3101	Achat de matériel et fournitures	108'800.00		83'900.00		24'900.00	
3102	Frais d'impressions et reproduction	11'400.00		11'400.00			
3105	Eau	255'000.00		255'000.00			
3109	Achats cartes journalières CFF	30'500.00		30'500.00			
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	62'000.00		78'115.00		-16'115.00	
3110	Achat de meubles	3'000.00		3'000.00			
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	22'000.00		38'615.00		-16'615.00	
3112	Achat de vêtements et équipements du personnel	4'000.00		3'500.00		500.00	
3113	Achat d'appareil informatique	33'000.00		33'000.00			
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	196'900.00		174'500.00		22'400.00	
3120	Frais d'électricité	196'900.00		174'500.00		22'400.00	

313	Prestations de service et honoraires	724'916.00		730'080.00		-5'164.00	
3130	Prestations de tiers diverses	556'656.00		582'120.00		-25'464.00	
3132	Honoraires pour mandats externes divers	68'700.00		46'200.00		22'500.00	
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	18'000.00		16'000.00		2'000.00	
3134	Primes d'assurances bâtiments	55'300.00		51'650.00		3'650.00	
3136	Honoraires pour visites médicales	2'000.00		3'000.00		-1'000.00	
3137	Impôts charges	24'260.00		22'110.00		2'150.00	
3138	Frais de cours et d'instruction			9'000.00		-9'000.00	
314	Gros entretien et entretien courant	319'600.00		426'300.00		-106'700.00	
3140	Entretien terrain	26'000.00		26'200.00		-200.00	
3141	Entretien routes et chemins	167'000.00		206'000.00		-39'000.00	
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	70'000.00		89'000.00		-19'000.00	
3144	Entretien bâtiments	55'600.00		104'100.00		-48'500.00	
3149	Entretien autre immobilisations corporelles	1'000.00		1'000.00			
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	89'200.00		91'500.00		-2'300.00	
3150	Entretien meubles	2'000.00		2'000.00			
3151	Entretien appareils, machines et équipements	42'000.00		46'200.00		-4'200.00	
3158	Contrat maintenance	45'200.00		43'300.00		1'900.00	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	16'490.00		16'770.00		-280.00	
3160	Location piscine	10'890.00		10'870.00		20.00	
3162	Leasing photocopieuse	2'600.00		2'600.00			
3169	Location à des tiers	3'000.00		3'300.00		-300.00	
317	Dédommagements	102'000.00		95'800.00		6'200.00	
3170	Frais de déplacements et autres frais	43'500.00		42'000.00		1'500.00	
3171	Camps et courses scolaires	58'500.00		53'800.00		4'700.00	
318	Réévaluations sur créances	50'000.00		50'000.00			
3181	Pertes sur créances effectives	50'000.00		50'000.00			
319	Diverses charges d'exploitation	500.00		500.00			
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux	500.00		500.00			
33	Amortissement du patrimoine administratif	602'683.00		599'658.00		3'025.00	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	525'455.00		519'180.00		6'275.00	
3300	Amortissements planifiés des bâtiments	525'455.00		519'180.00		6'275.00	
332	Amortissements immobilisations incorporelles PA	77'228.00		80'478.00		-3'250.00	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	77'228.00		80'478.00		-3'250.00	
34	Charges financières	220'662.00		218'724.00		1'938.00	
340	Charges d'intérêts	98'162.00		105'824.00		-7'662.00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	98'162.00		105'824.00		-7'662.00	
343	Charges pour bien-fonds PF	101'000.00		86'900.00		14'100.00	

3430	Entretien terrains du patrimoine financier	41'000.00		36'000.00		5'000.00	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	12'400.00		12'800.00		-400.00	
3439	Autres charges du patrimoine financier	47'600.00		38'100.00		9'500.00	
349	Diverses charges financières	21'500.00		26'000.00		-4'500.00	
3499	Autres charges financières	21'500.00		26'000.00		-4'500.00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	255'000.00		255'000.00			
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	255'000.00		255'000.00			
3510	Attribution au financement spécial	255'000.00		255'000.00			
36	Charges de transferts	6'136'911.00		5'788'177.00		338'734.00	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	1'800.00		4'200.00		-2'400.00	
3601	Emoluments perçus pour les nomades	1'800.00		4'200.00		-2'400.00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4'281'464.00		4'003'350.00		278'114.00	
3610	Participation aux dépenses fédérales	43'921.00		43'440.00		481.00	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1'425'143.00		1'345'685.00		79'458.00	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	2'812'400.00		2'614'225.00		198'175.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'853'647.00		1'780'627.00		63'020.00	
3631	Subventions aux cantons	1'692'237.00		1'622'314.00		69'923.00	
3632	Subventions aux associations intercommunales	42'952.00		43'613.00		-661.00	
3635	Subventions aux entreprises privées	5'000.00		4'800.00		200.00	
3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	90'458.00		72'400.00		8'058.00	
3637	Subventions aux ménages privés	23'000.00		37'500.00		-14'500.00	
39	Imputations internes	154'010.00		156'162.00		-2'152.00	
393	Frais administratifs et d'exploitation	55'848.00		50'338.00		5'510.00	
3930	Imputation interne - chauffage école	55'848.00		50'338.00		5'510.00	
394	Intérêts et charges financières théoriques	98'162.00		105'824.00		-7'662.00	
3940	Imputation intérêts de la dette	98'162.00		105'824.00		-7'662.00	
4	REVENUS		10'523'212.00		10'252'823.00		270'389.00
40	Revenus fiscaux		7'465'900.00		7'204'900.00		261'000.00
400	Impôts directs personnes physiques		6'089'000.00		5'964'000.00		125'000.00
4000	Impôts sur revenu personnes physiques		5'499'000.00		5'344'000.00		155'000.00
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		450'000.00		480'000.00		-30'000.00
4002	Impôts à la source		140'000.00		140'000.00		
401	Impôts directs personnes morales		325'000.00		245'000.00		80'000.00
4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		300'000.00		235'000.00		65'000.00
4011	Impôts sur capital personnes morales		25'000.00		10'000.00		15'000.00
402	Autres impôts directs		1'040'400.00		985'400.00		55'000.00
4021	Contribution immobilière		740'000.00		720'000.00		20'000.00

4022	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		150'000.00		115'000.00		35'000.00
4023	Impôts sur les mutations		150'000.00		150'000.00		
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		11'500.00		10'500.00		1'000.00
4033	Impôt sur les chiens		11'500.00		10'500.00		1'000.00
42	Taxes et redevances		1'239'500.00		1'196'160.00		43'340.00
420	Taxes de compensation		60'000.00		50'000.00		10'000.00
4200	Taxes non-pompier		60'000.00		50'000.00		10'000.00
421	Emoluments pour actes administratifs		51'500.00		50'000.00		1'500.00
4210	Emoluments administratifs divers		51'500.00		50'000.00		1'500.00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'052'200.00		1'032'320.00		19'880.00
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		1'052'200.00		1'032'320.00		19'880.00
425	Recettes sur ventes		52'000.00		44'000.00		8'000.00
4250	Ventes		52'000.00		44'000.00		8'000.00
426	Remboursements		23'800.00		19'840.00		3'960.00
4260	Remboursements et participations de tiers		23'800.00		19'840.00		3'960.00
43	Revenus divers		9'100.00		8'600.00		500.00
430	Revenus d'exploitation divers		9'100.00		8'600.00		500.00
4300	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		5'600.00		5'600.00		
4309	Autres revenus d'exploitation		3'500.00		3'000.00		500.00
44	Revenus financiers		323'080.00		329'509.00		-6'429.00
440	Revenus des intérêts		20'200.00		20'200.00		
4401	Intérêts des comptes courants		20'200.00		20'200.00		
443	Produits immeubles du PF		175'020.00		192'969.00		-17'949.00
4430	Location d'appartements du patrimoine financier		169'020.00		192'969.00		-23'949.00
4432	Location de salles du patrimoine financier		6'000.00				6'000.00
446	Revenus financiers d'entreprises publiques		70'000.00		70'000.00		
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70'000.00		70'000.00		
447	Produits des immeubles du PA		57'860.00		46'340.00		11'520.00
4470	Location d'appartements		37'820.00		26'400.00		11'420.00
4472	Location à des tiers		10'040.00		10'040.00		
4479	Location d'emplacements à des tiers		10'000.00		9'900.00		100.00
46	Revenus de transferts		1'257'887.00		1'248'564.00		9'323.00
460	Parts à des revenus de tiers		185'000.00		174'000.00		11'000.00
4601	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		185'000.00		174'000.00		11'000.00
461	Dédommagements de collectivités locales		455'178.00		451'324.00		3'854.00
4611	Remboursements du canton		280'726.00		301'467.00		-20'741.00
4612	Remboursements de collectivités publiques locales		9'000.00		9'000.00		

4614	Dédommagements des entreprises publiques		165'452.00		140'857.00		24'595.00
462	Péréquation financière intercommunale		461'079.00		462'410.00		-1'331.00
4621	Attribution de la péréquation des besoins		134'937.00		143'664.00		-8'727.00
4622	Attribution de la péréquation des ressources		326'142.00		318'746.00		7'396.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers				4'000.00		-4'000.00
4634	Subventions de l'ECAB				4'000.00		-4'000.00
466	Amortissement des subventions d'investissements		155'930.00		155'930.00		
4660	Amortissements des produits d'investissements		155'930.00		155'930.00		
469	Autres revenus de transferts		700.00		900.00		-200.00
4699	Redistribution taxe CO2		700.00		900.00		-200.00
48	Revenus extraordinaires		73'735.00		108'928.00		-35'193.00
489	Prélèvements sur le capital propre		73'735.00		108'928.00		-35'193.00
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		73'735.00		108'928.00		-35'193.00
49	Imputations internes		154'010.00		156'162.00		-2'152.00
493	Frais administratifs et d'exploitation		55'848.00		50'338.00		5'510.00
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		55'848.00		50'338.00		5'510.00
494	Intérêts et charges financières théoriques		98'162.00		105'824.00		-7'662.00
4940	Imputation interne - intérêts		98'162.00		105'824.00		-7'662.00
3	CHARGES	10'593'712.00		10'254'836.00		328'876.00	
4	REVENUS		10'523'212.00		10'252'823.00		
	TOTALISATION	10'593'712.00	10'523'212.00	10'254'836.00	10'252'823.00	328'876.00	270'389.00
	Résultat		70'500.00		2'013.00		58'487.00



Point 4 de l'ordre du jour

Budget des investissements 2023 – approbation

4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+

La commune endosse un devoir d'exemplarité dans le domaine de l'énergie et souhaite se doter d'une politique énergétique ambitieuse. Ceci passe par l'utilisation des énergies renouvelables en maximisant le recours au solaire photovoltaïque sur les toits des bâtiments communaux.

Deuxième objet de ce crédit d'étude : l'analyse de l'enveloppe et de la technique de deux bâtiments communaux soit l'auberge communale de la Pinte et l'immeuble Route de Fribourg 77. Outre l'âge important de ces deux bâtiments, construits en 1900 pour le premier et en 1997 pour le second, ce sont les deux derniers bâtiments communaux dotés d'une chaufferie au mazout. Avec l'obtention d'un Certificat énergétique du bâtiment, CECB+, nous aurons un état des lieux de la technique et de l'enveloppe des 2 bâtiments, des options de remplacement du chauffage à mazout et nous disposerons d'un devis d'architecte complet par code de frais de construction afin de pouvoir voter un crédit de réalisation des travaux sur la base d'un budget solide.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

Fr. 30'000.00

4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction

Le Conseil communal avait prévu d'assainir l'ensemble de l'éclairage public en passant au LED sur 5 ans, ce qui nous permettra d'avoir une économie de 50 à 60 % de la consommation électrique.

A ce jour, deux secteurs ont été réalisés. Vu le contexte actuel du coût de l'énergie, le Conseil communal souhaite finaliser l'assainissement en une seule intervention, début 2023.

Une fois l'assainissement terminé, il sera possible de diminuer l'intensité de l'éclairage, voire de faire de l'extinction grâce à la télégestion du système d'éclairage, tout en laissant les passages piétons enclenchés.

Montant de l'investissement :

Fr. 310'000.00

Financement par les liquidités

4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED

Un point important lorsque l'on parle d'économie d'énergie : l'éclairage. En utilisant un éclairage LED, on divise par 9 la consommation d'électricité. Le LED consomme effectivement 10 fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 6 à 8 fois moins qu'une ampoule halogène. Financièrement, sur le long terme, c'est également une économie puisque 15% de la facture d'électricité est due à l'éclairage. Tous les luminaires des bâtiments communaux seront changés par des LED en 2023.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

Fr. 35'000.00

4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers

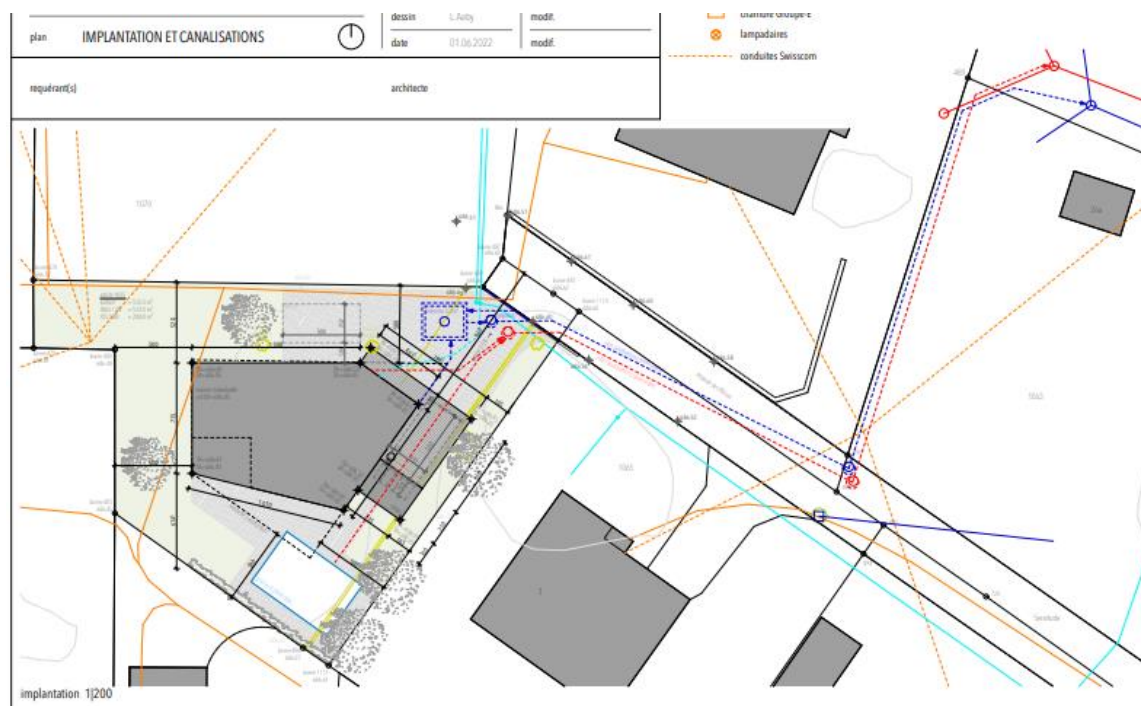
Une nouvelle construction va débuter prochainement à l'Impasse des Rosiers à Ecuwillens. Cet ancien quartier n'est pas encore en séparatif. Dans le but d'assainir ce secteur, un nouveau tronçon avec un collecteur d'eau usée et un collecteur d'eau claire doit être construit.

Ces travaux sont prévus en début d'année 2023.

Montant de l'investissement

Fr. 95'000.00

Financement par la réserve de l'épuration



4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal

Une rénovation très réussie a été effectuée au restaurant de notre auberge communale en 2011, il s'agit de continuer par étapes à rénover ce bâtiment magnifique qui date de 1900 et qui fait partie intégrante de notre patrimoine. Au sous-sol du restaurant se trouvent des salles qui sont régulièrement utilisées par nos sociétés locales ou les clients des lotos. Or les sanitaires à leur disposition posent des problèmes à répétition en plus d'être complètement défraîchis. Leur rénovation se fera en respectant le style qui a été réalisé au rez-de-chaussée du bâtiment.

Montant de l'investissement

Fr. 50'000.00

Financement par les liquidités

4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir

Conformément à l'Ordonnance sur les installations servant au tir hors du service du 15 novembre 2004, l'assignation et l'aménagement des installations de tir à 300 mètres servant aux exercices obligatoires fédéraux et aux exercices volontaires des sociétés de tir relèvent de la compétence des communes en vertu de l'art. 133 al.1, de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire.

Le stand de tir d'Ecuwillens ne répondait plus aux exigences légales sur deux points.

Le premier est lié aux récupérateurs de balles, qui ont été installés dans le courant du premier trimestre 2021 pour garantir d'une part l'octroi des subventions pour l'assainissement de la butte et d'autre part, permettre la poursuite des activités de tir. Le second point concerne les buttes de tir qui doivent être assainies (à savoir l'ancienne et l'actuelle buttes), ceci sur décision du Service cantonal de l'environnement (SEn).

L'installation des récupérateurs de balles a fait l'objet d'un crédit d'investissement de Fr. 35'000.00 pour la mise en place des récupérateurs de balles approuvé par l'assemblée communale du 15 décembre 2020. Cet investissement fait aujourd'hui l'objet d'un dépassement de FR. 35'228.00. La hauteur du dépassement s'explique par le fait qu'en plus des travaux d'installation des récupérateurs, des investigations préalables et des sondages ont été menés parallèlement en ce qui concerne l'assainissement des buttes de tir, par gain de temps et par souci d'économie. Ces coûts auraient dû de toute façon être engagés et se seraient révélés plus élevés si ces investigations avaient été réalisées plus tard.

Coûts de l'installation des récupérateurs :	Fr. 51'176.58
Coûts des investigations préalables :	Fr. 19'052.15

Suite aux investigations préalables et aux sondages, un rapport technique a été établi par le bureau RWB le 14 décembre 2020 afin d'évaluer et de localiser la pollution par le plomb et l'antimoine, les travaux d'assainissement nécessaires, leur coût et leur urgence. Ce rapport a été validé par le Service de l'environnement (SEn) le 15 juin 2022 du point de vue méthodologique, sauf en ce qui concerne l'ancienne butte, pour laquelle le SEn recommande de considérer comme prioritaire le risque pour les eaux souterraines et les sols et demande des investigations supplémentaires, devisées à hauteur de 20'000.-.

Il est important de préciser que des subventions fédérales et cantonales seront octroyées pour l'ensemble des études et travaux.

Dès lors, le Conseil communal vous demande d'accepter le crédit d'étude pour un montant de FR. 60'000, couvrant le dépassement du crédit octroyé le 15 décembre 2020, le coût des investigations complémentaires ainsi que divers imprévus.

Montant de l'investissement	Fr. 60'000.00
Financement par les liquidités	



La commission Senior+ lance en 2023 des repas communautaires :

Les Repas Part`âges réservés aux Seniors de la Commune.

Ils auront lieu tous les 2ème jeudis du mois, dans l'un des restaurants de la commune. Le premier aura lieu le **jeudi 12 janvier 2023 au restaurant de l'Aérodrome à Ecuvillens**. Inscription possible dès le 12.12.2022 par tél. au bureau communal 026 411 92 03 et via l'espace Senior+ de notre site internet www.hauterivefr.ch.

Une participation de Fr. 5.00 par repas et par participant sera offerte par la commune.

La possibilité de bénéficier d'un moyen de transport gratuit pour se rendre au restaurant est organisée, Merci de le mentionner lors de l'inscription.

Budget des investissements 2023

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	35'000.00				4'610.45	
02	Services généraux	35'000.00				4'610.45	
029	Immeubles administratifs	35'000.00				4'610.45	
0290	Bâtiment administratif	35'000.00				4'610.45	
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4					4'610.45	
0290.5060.00	Bâtiments, remplacement des luminaires par LED	35'000.00					
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	60'000.00				70'228.73	
16	DÉFENSE	60'000.00				70'228.73	
161	Défense militaire	60'000.00				70'228.73	
1610	Défense militaire	60'000.00				70'228.73	
1610.5030.00	Récupérateurs de balles au stand de tir					70'228.73	
1610.5290.00	Etude assainissement des buttes de tir	60'000.00					
2	FORMATION			15'000.00			7'140.00
21	Scolarité obligatoire			15'000.00			7'140.00
217	Bâtiments scolaires			15'000.00			7'140.00
2170	Bâtiments scolaires			15'000.00			7'140.00
2170.5000.00	Réfection terrain foot de la place jeu à l'école			15'000.00			
2170.6310.00	Subvention cantonale, isolation toiture salle de gym						7'140.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			30'000.00		39'418.40	
34	Sport et loisirs			30'000.00		39'418.40	
341	Sport			30'000.00			
3412	Terrain d'inline hockey			30'000.00			
3412.5030.00	Aménagement d'un terrain d'inline hockey			30'000.00			
3420	Loisirs					1'460.40	
3420.5030.00	Aménagement places de jeu, centre du village					1'460.40	
3421	Cabane forestière du Bois Cornard					37'958.00	
3421.5031.00	Raccordement eau et électricité cabane Bois Cornard					37'958.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	310'000.00				1'211'032.65	
61	CIRCULATION ROUTIÈRE	310'000.00				1'211'032.65	
615	Routes communales	310'000.00				211'442.90	

6150	Routes communales	310'000.00				6'866.50	
6150.5010.20	Assainissement éclairage public	310'000.00					
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens					6'866.50	
6155	Place de stationnement					204'576.40	
6155.5010.00	Aménagement place de parc centre du village Ecuwillens					204'576.40	
619	Routes, non mentionné ailleurs					999'589.75	
6190	Bâtiment édilitaire					999'589.75	
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aéroport					999'589.75	
7	PROTECTION	125'000.00		230'000.00		805'076.15	156'923.35
72	TRAITEMENT DES EAUX USÉES	95'000.00		230'000.00			156'923.35
720	Traitement des eaux usées	95'000.00		230'000.00			156'923.35
7201	Traitement communal des eaux usées	95'000.00		230'000.00			
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf			180'000.00			
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC, impasse des Rosiers	95'000.00					
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP V.-s.-Glâne			50'000.00			
7201.6370.00	Taxe de raccordement						156'923.35
73	GESTION DES DÉCHETS					705'631.40	
730	Gestion des déchets					705'631.40	
7301.5033.00	Déchetterie, construction, rte Aéroport					705'631.40	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	30'000.00					
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	30'000.00					
7690	Énergie	30'000.00					
7690.5290.00	Crédit d'étude du potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+	30'000.00					
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES					60'615.70	
7710	Cimetières, crématoires					60'615.70	
7710.5060.00	Entretien du mur de l'enceinte du cimetière					60'615.70	
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					38'829.05	
790	Aménagement du territoire					38'829.05	
7900.5290.00	Révision du PAL					28'469.50	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod					10'359.55	
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					59'411.25	
87	COMBUSTIBLES ET ÉNERGIE					59'411.25	
879	Énergie, non mentionné ailleurs					59'411.25	
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux					59'411.25	
8791.5060.00	Changement chaudière à bois, centrale chauffe Ecole Posieux					59'411.25	

9	FINANCES ET IMPÔTS	50'000.00				164'063.35	2'189'777.63
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	50'000.00					
963	Immeubles du patrimoine financier	50'000.00					
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens	50'000.00					
9631.5060.00	Rénovation des sanitaires du sous-sol restaurant communal	50'000.00					
99	POSTES NON VENTILABLES					164'063.35	2'189'777.63
999	Report des excédents					164'063.35	2'189'777.63
999.590.00	Report au bilan des recettes d'investissement					164'063.35	
999.690.00	Report au bilan des charges d'investissement						2'189'777.63

Récapitulatif des investissements

Compte	Désignation	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	35'000.00				4'610.45	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	60'000.00				70'228.73	
2	FORMATION			15'000.00			7'140.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			30'000.00		39'418.40	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	310'000.00				1'211'032.65	
7	PROTECTION	125'000.00		230'000.00		805'076.15	156'923.35
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE					59'411.25	
9	FINANCES ET IMPÔTS	50'000.00				164'063.35	2'189'777.63
	TOTALISATION	580'000.00		275'000.00		2'353'840.98	2'353'840.98
	Résultat		580'000.00		275'000.00		

PLANIFICATION DU FINANCEMENT DE LA DETTE EN 2023

Chapitre	référence	secteur	Objet	Coût des investissements		Dettes au 01.01.2023	Intérêts			Amortissements Banque	Dettes au 31.12.2023
				%			%	Date échéance	Charges annuelles		
2170	3	P	Ecole primaire	3	3'830'400	298'500	1.89	10.2023	5'642	96'900	201'600
6150	3	P	Modération trafic route cantonale	4	499'850	27'000	1.89	10.2023	510	20'000	7'000
6150	3	E	Aménagement des trottoirs	4	100'000	13'600	1.89	10.2023	257	11'200	2'400
9630	3	P	Immeuble route de Fribourg 77	1	2'484'404	1'388'814	1.89	10.2023	26'249	22'000	1'366'814
2170	2	H	Agrandissement de l'école	3	3'300'000	1'000'000	1.20	05.2028	12'000		1'000'000
	2	H		3		1'000'000	0.55	05.2030	5'500		1'000'000
	2	H		3		211'000	0.55	05.2030	1'161	99'000	112'000
6150	4	H	Route de contournement Ecuwillens	4	1'323'000	598'976	0.59	01.2026	3'534	50'128	548'848
9631	5	H	Rénovation salle et restaurant communal, Ecuwillens	1	1'800'000	1'000'000	0.70	09.2035	7'000		1'000'000
	5	H				462'000	1.00	03.2027	4'620	18'000	444'000
7201	7	H	Collecteur eaux claires de la Tioleyre	4	600'000	256'000	0.90	09.2027	2'304	16'000	240'000
6150	8	H	Eclairage public-assainissement des luminaires	4	151'500	93'930	0.80	07.2026	751	6'060	87'870
7201	8	H	Assainissement STEP	4	195'000	120'900	0.80	07.2026	967	7'800	113'100
7201	8	H	Collecteur eaux claires, place-centre village Ecuwillens	4	200'000	124'000	0.80	07.2026	992	8'000	116'000
7301 6190	9	H	Bâtiment DEJ/édilité	3	5'000'000	4'850'000	0.55	06.2030	26'675	150'000	4'700'000
			sous-total			11'444'720			98'162		
TOTAUX					0	11'444'720			98'162	505'088	10'939'632

Le memento est une plateforme Internet (Hauterive.lememento.ch) qui a pour objectif de favoriser la communication entre les habitantes et habitants de la commune de Hauterive FR, les sociétés et les commerces locaux ainsi que les autorités.

Une lettre d'information (Hauterive Info) paraît plusieurs fois par année avec différentes informations utiles d'ordre local, les dernières nouvelles de la commune et les événements qui se sont tenus sur notre territoire. **Les personnes qui n'ont pas accès à internet peuvent demander la lettre d'information sur papier au secrétariat communal.** En outre, vous aurez l'occasion de consulter les annonces et les événements publiés par les citoyennes et citoyens.

N'hésitez pas vous aussi à nous rejoindre car le site a été créé pour les habitants de Hauterive FR. Le memento se trouve aussi sur Facebook, retrouvez-nous sous le nom « Le Memento Hauterive FR ». LeMemento soutient également les personnes en difficulté pour raison de maladie ou à mobilité réduite. Contactez-nous au 026 411 92 03 ou info@lememento.ch, nous chercherons une solution pour vous aider (courses, coiffeur, médecin, déchetterie, etc.) avec le soutien de nos chauffeurs bénévoles. **Si vous avez un peu de temps à disposition, contactez-nous également et devenez chauffeurs bénévoles..**



Réservation du char communal (tables et bancs)

La réservation se fait auprès du secrétariat communal ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de Fr. 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de Fr. 50.00 sera facturé.



Locations de jeux et de jouets

Adresse : Route de la Pépinière 20, 1696 Vuisternens-en-Ogoz
026/411.17.81 pendant les heures d'ouverture

Heures d'ouverture :

mardi 15h30 à 17h30 - vendredi 15h30 à 17h30
2ème mercredi du mois 15h30 à 17h30

La ludothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Un réseau équestre à Hauterive !

Se promener en forêt dans le respect de la nature tout en profitant de jolis chemins emménagés, voilà la mission première d'Equivia, association fribourgeoise de réseau équestre créé par des cavaliers passionnés à Corserey il y a 20 ans. Cette association a vu le jour suite à de nombreuses tensions entre les cavaliers et les autres usagers des forêts. Soucieux de permettre aux chevaux de continuer les balades tout en maintenant une certaine pérennité, les membres de l'association ont conclu des accords de droits de passage avec les différents propriétaires concernés par les parcelles tout en collaborant fructueusement avec le triage forestier.

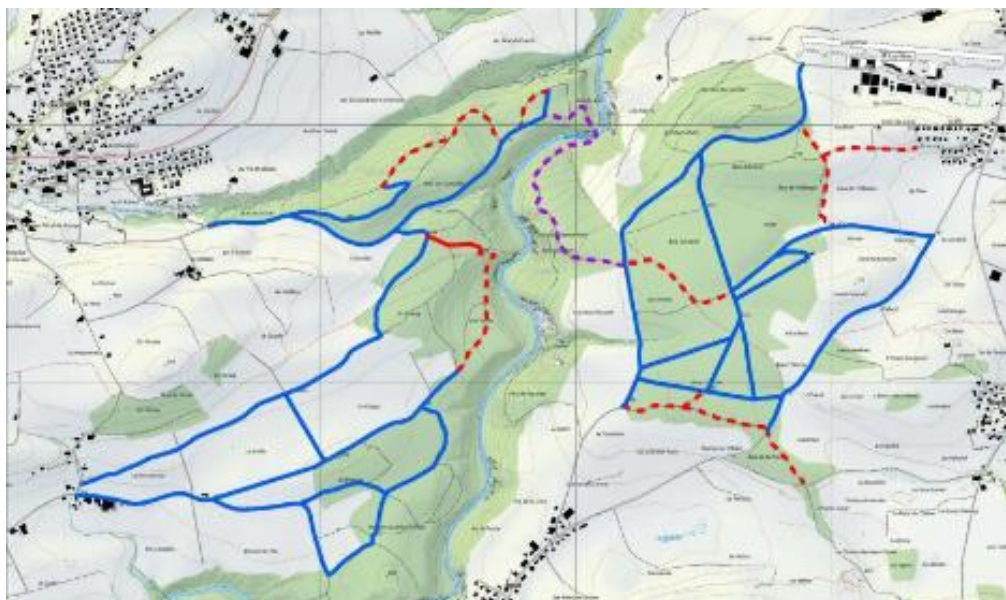
Le nombre de chevaux sur la commune de Hauterive n'a cessé d'augmenter ces dernières années, c'est pour cette raison que Marie Bobillier, cavalière et citoyenne de la commune, a décidé d'agir. Depuis maintenant 4 ans, elle a rejoint le comité Equivia afin de mettre sur pied un réseau sur la commune de Hauterive. Ce dernier démarre au Bois Cornard et relie le réseau déjà existant de Cottens, en passant par la Glâne. Ces chemins, signalés par un sabot de cheval, permettent d'indiquer aux cavaliers quelles sont les pistes supplémentaires que les chevaux ont le droit d'utiliser. En effet, selon la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes (LFCN), article 30, les chevaux sont autorisés à emprunter uniquement les chemins carrossables ou indiqués comme réseaux équestres. Bien que nous sommes encore chanceux sur le canton de Fribourg de pouvoir circuler plus ou moins librement, il nous faut agir maintenant pour permettre aux cavaliers et leurs montures de continuer de bénéficier des belles promenades qui correspondent aux besoins de mouvement des chevaux.

Un tracé complet est disponible sur le panneau d'affichage près de la cabane principale du Bois Cornard. Les chemins carrossables sont indiqués en bleu et les chemins praticables uniquement par temps sec en rouge. La descente vers la Glâne est indiquée en violet car ce passage demeure pour cavaliers et chevaux confirmés. Ce réseau est pour indiquer aux chevaux où ils sont autorisés mais les autres usagers, tels que piétons ou cyclistes, pourront continuer d'utiliser ces chemins. L'utilisation des chemins carrossables étant autorisés aux chevaux, vous verrez des cavaliers et leurs montures se promener en dehors du Bois Cornard. Nous remercions d'avance les cavaliers de bien respecter cette signalétique afin de garder l'accès à ces jolis chemins.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que le cheval reste un animal de fuite. Sur la route, nous remercions les véhicules de passer à au moins 1,5m de distance et à ralentir lors du passage à côté de chevaux. Ceci pour des questions de sécurité autant pour les cavaliers et leurs montures que les conducteurs. Les chevaux sont soumis à la loi sur la circulation routière et sont obligés d'aller sur la route et ne pas emprunter les trottoirs.

Ramasser les crottins, une histoire d'honneur ! Lorsque notre cheval laisse un crottin devant une habitation, le cavalier est prié de retourner le ramasser par respect pour les habitants.

Equivia tient à remercier infiniment la commune pour son soutien ainsi que tous les propriétaires des parcelles qui autorisent les chevaux à passer. Si vous souhaitez soutenir l'association, vous pouvez vous rendre sur notre site internet <http://www.equivia.ch/2-equivia/devenir-membre/>.



INTERVIEW PAR LE SYNDIC DE

M. Jean-Yves Jacquaz, président du 25^{ème} Giron des jeunesses de la Sarine



1. Jean-Yves Jacquaz peux- te présenter ?

Je m'appelle Jean-Yves Jacquaz, je suis né le 12 mai 1972. Je suis marié à Stéphanie depuis 23 ans et nous avons 3 garçons. Benoît, Romain et Guillaume. J'ai grandi à Ecuwillens avec des parents extraordinaires et mes deux frères Bertrand et Patrick. Après ma scolarité obligatoire, j'ai eu la chance de faire mon apprentissage de mécanicien sur machines agricole, métier que j'ai pratiqué durant 10 ans avant de changer de voie. Dès 2003 jusqu'à ce jour, je travaille comme adjoint du responsable du service technique de Grangeneuve. Je m'occupe de l'entretien et la rénovation des infrastructures et bâtiments du site, la formation des apprentis et des manifestations. La dernière en date, l'inauguration de la nouvelle ferme laitière. Mes passions sont l'élevage des petits animaux, lapins

et chèvres naines. Depuis deux ans, l'élevage des vaches d'Hérens (pour ceux qui ne connaissent pas les vaches d'Hérens, ce sont « les vaches qui tudent en valais ». J'aime le sport en général, les marches dans notre belle région et le VTT.

1. Quelle a été ta motivation pour accepter la présidence du Giron des Jeunesses 2023 ?

En premier, j'ai été très étonné que le comité de la jeunesse ait pensé à moi. Oui, j'ai déjà organisé des manifestations en tant que membres ou comme président du comité d'organisation. Ce fut une belle surprise. Je n'ai pas hésité très longtemps avant de répondre positivement à leur demande. Nous avons deux enfants qui font partie de la société de jeunesse d'Ecupodju. Mes motivations sont de mettre à disposition mes connaissances privées et professionnelles. Durant ma jeunesse, j'ai été membre de la société de jeunesse d'Ecuvillens-Posieux. J'aime les jeunes et je veux les aider à organiser une belle manifestation qui restera longtemps dans nos mémoires.

2. Quel est le programme de la fête ?

La manifestation aura lieu du mercredi 21 juin au dimanche 25 juin 2023. Durant ces quelques jours, il y aura un loto le mercredi soir avec des superbes prix. Le jeudi soir, un souper spectacle avec Yann Lambiel. Le vendredi matin, les classes de l'école primaire de notre commune pourront essayer les jeux. Vendredi soir, apéritif des sponsors au bar à vin suivi d'une soirée des années 80 et soirée DJ à la cantine et sous la tonnelle. Le samedi dès 9h, **grand** cortège depuis le restaurant d'Ecuvillens jusqu'à la place de fête. Il y aura une trentaine de chars présentés par les 26 jeunesses de la Sarine et les jeunesses invitées. Dès 13h, les 40 jeunesses vont s'affronter sur les 8 jeux. Samedi soir, soirée DJ à la cantine et sous la tonnelle et orchestre pour les moins jeunes au bar à vin. Dimanche dès 9h30, reprise des jeux. A 11h, apéritif des présidents des jeunesses, des syndicats, des présidents des 24 premiers giron des jeunesses sarinoises et des présidents et présidentes de la jeunesse d'Ecuvillens-Posieux depuis la fondation en 1942. A midi, dîner des jeunesses et des visiteurs. A 14h, jeux des communes (syndicats, conseillères et conseillers communaux et des présidents des jeunesses). Dès 17h sous la cantine, remise des prix.

Durant toute la fête, il y aura un snack ***** et différents menus. Et pour les petites soifs, la cantine, la tonnelle et le bar à vin seront à votre disposition pour échanger quelques mots avec les jeunes et les moins jeunes.

3. Quel est l'état d'avancement des préparations actuellement ?

Les préparatifs avancent bien. J'ai de la chance d'avoir des personnes de qualité au comité d'organisation. Nous avons l'accord des propriétaires et exploitants des terrains pour les surfaces dont nous avons besoin pour organiser une telle manifestation. Je tiens à les remercier pour cette mise à disposition. Nous avons acheté la tonnelle et le bar à vin. Les contrats pour les cantines, les boissons, les animations sont en cours. Nous venons de lancer

74



ECOLE MATERNELLE *dès 3 ans*

♥ L'ECOLE

MATERNELLE *dès 3 ans*

♥ LE LIEU

POSIEUX *bâtiment de l' école primaire*

♥ LA MAITRESSE

LUDIVINE BERGER 079/776.56.52

♥ L'AGENDA

LUNDI, MARDI, JEUDI OU VENDREDI [8H30-11H00]

A choix: 1,2 ou 3 matins/semaine

♥ LE PRIX

DÈS 80.-/MOIS *10 mois/année*

♥ L'INSCRIPTION

WWW.LE-JARDIN-CALIN.CH *jusqu'au 30 mars*

JOB A CARNAVAL ET D'ETE 2023



Les jeunes, dès 16 ans révolus, intéressés à effectuer des travaux de nettoyage à l'école, halle de gym, etc. ou au service de l'exploitation communale durant la semaine de Carnaval (20-24.02.2023) ou durant l'été durant la période du 10 au 28 juillet 2023 sont priés d'adresser leur candidature par mail ou par écrit à l'administration communale en n'oubliant pas de **mentionner les semaines disponibles**.



Abonnements CFF Flexi Card

La commune met à disposition de ses citoyens(nes) deux cartes journalières CFF flexi card. Pour rappel, la carte journalière vous permet de voyager en train, bus et d'utiliser les transports publics des villes, etc. Le prix de la carte est de **Fr. 40.00 par jour**.

Il vous suffit de réserver votre carte par le biais du formulaire de notre site internet www.hauterivefr.ch ou par téléphone au 026/411 92.00, ou directement au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

PROFITEZ-EN ET BON VOYAGE !



Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de Fr. 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leur 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no de compte pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2023 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	25 mai (4 ^{ème})	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars
		3 avril	8 mai (2 ^{ème})	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		11 janvier (2 ^{ème})	1 ^{er} février	1 ^{er} mars
		5 avril	3 mai	7 juin
		5 juillet	2 août	6 septembre
		4 octobre	8 novembre (2 ^{ème})	6 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		23 janvier	27 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		30 octobre (5 ^{ème})	27 novembre	18 décembre (3 ^{ème})
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		---	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre
Centre de puériculture de Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		





famiya
service de garde d'enfants

rejoignez famiya
devenez accueillante familiale
une activité professionnelle de la
petite enfance à votre domicile

envoyez-nous
votre candidature



emploi rémunéré et formation de qualité



Service de déclaration d'impôts

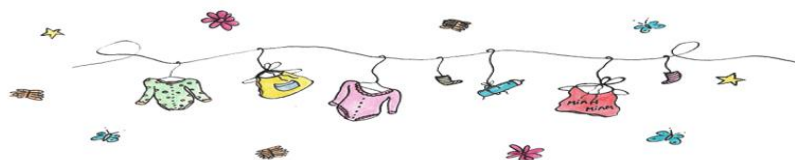
Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ? Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres). **Service actif uniquement de mi-janvier à fin avril**

Renseignements et rendez-vous : Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40. Mail info@fr.prosenectute.ch **Demande de réduction des primes d'assurances-maladie pour l'année 2023**



CLIN D'OEIL AUX NOUVEAUX NES DE L'ANNEE ET FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS

Asefaw Buruk, fils de Gerezghiher Adiam et Asefaw Samsom, né le 03.04.2022,
Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux

Baeriswyl Lou, fille de Baeriswyl Marina et Baeriswyl Cédric, née le 16.07.2022,
Chemin des Granges 30, 1730 Ecuwillens

Bapst Charline, fille de Bapst Johanna et Bapst Richard, née le 28.01.2022,
Route de Grangeneuve 70, 1725 Posieux

Bonny Tess, fille de Seydoux Emilie et Bonny Frédéric Arnaud, née le 14.06.2022, Impasse du Sapex 47,
1725 Posieux

Brülhart Léon, fils de Ardigò Francine et Brülhart Eric, né le 16.08.2022, Route du Grand-Clos 16, 1730
Ecuwillens

Chenau Lylia, fille de Tortorella Gaetana et Chenau Yoann, née le 4.11.2021, Route de l'Ecole 9, 1725
Posieux

Doda Artur, fils de Doda Rozeta et Doda Kastriot, né le 2.05.2022, Route de l'Ecole 11, 1725 Posieux

Galley Victor, fils de Galley Méryl et Galley Didier, né le 08.12.2021, Chemin des Granges 3, 1730
Ecuwillens

Gashi Samuel, fils de Calamai Ilenia et Gashi Hasim, né le 04.04.2022, Route de l'Ecole 5, 1725 Posieux

Heulard Simon, fils de Thomann Elodie Reine Sophie et Heulard Frédéric Dominique Denis, né le
30.08.2022, Route de l'Ecole 3, 1725 Posieux

Jungo Judith, fille de Jungo Pauline Jeanne et Jungo Mathieu Germain Robert, née le 10.03.2022, Route
de Posieux 5, 1730 Ecuwillens

Magnin Gaspard, fils de Magnin Tina et Magnin Baptiste Anthony, né le 2.08.2022, Route du Grand-Clos
10, 1730 Ecuwillens

Maridor Thibaut, fils de Maridor Noémie et Maridor André Guillaume, né le 5.04.2022, Route du Grand-
Clos 6, 1730 Ecuwillens

Mariño Lieblang Marlon, fils de Lieblang Beverly Wendy et Alvarez Mariño Jonatan, né le 24.12.2021,
Chemin des Granges 29, 1730 Ecuwillens

Marro Baptiste, fils de Marro Marine et Marro Philippe, né le 23.03.2022, Route des Condémines 19, 1730
Ecuwillens

Martina Nevia, fille de Della Ducata Anna et Martina Salvatore, née le 10.08.2022, Chemin des Granges
25, 1730 Ecuwillens

Pellet Elio, fils de Pellet Margot et Pellet Matthieu André, né le 28.03.2022, Route de Posieux 7, 1730
Ecuwillens

Piccand Charlie, fils de Piccand Elodie et Piccand Ronnie, né le 18.02.2022, Route de Magnedens 33,
1730 Ecuwillens

Rizzato Chantal, fille de Rizzato Monica, née le 16.05.2022, Chemin des Granges 21, 1730 Ecuwillens

Rosolen Naya, fille de Crausaz Sophie et Rosolen Dave, née le 30.09.2022, Impasse du Vany 34, 1725
Posieux

Rudakov Lena, fille de Rudakov Muriel et Rudakov Andrei, née le 04.04.2022, Impasse du Triolet 15, 1730
Ecuwillens

Tarmouti Margaux, fille de Galley Noémie Liliane Yvonne et Tarmouti Omar, née le 01.08.2022, Route de
l'Ecole 11, 1725 Posieux



Location cabane du Bois Cornard

Pour toute réservation de la cabane du Bois Cornard, appelez le no de mobile **079/344.28.99**,
Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



Mesdames Amrouche Dora et Sandrine, Route du Vany 4, 1725 Posieux
Famille Audergon Michel, Myriam et Noémie, Route des Condémines 24, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Dolci Michelle et Bacci Riccardo, Route des Condémines 19, 1730 Ecuwillens
Madame Berger Elisabeth, Chemin du Faubourg 18, 1730 Ecuwillens
Monsieur Bonny Frédéric, Impasse du Sapex 47, 1725 Posieux
Madame et Monsieur Renevey Mélissa et Bonvin Etienne, Impasse des Rosiers 1, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Brandelet Lucie et Mikimi Ngali Tony, Route de Posieux 12, 1730 Ecuwillens
Mesdames Bugnon Céline et Candice, Route de Fribourg 75, 1725 Posieux
Monsieur Carvalho Gonçalves Mario, Route des Condémines 5, 1730 Ecuwillens
Madame Charpigny Aurore, Route des Condémines 21, 1730 Ecuwillens
Monsieur Chenaux Quentin, Route du Village 51, 1730 Ecuwillens
Monsieur Colautti Luca, Route du Village 2, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Comoretto Angélique et Devime Vincent, Route de l'Ecole 3, 1725 Posieux
Madame et Monsieur Corpataux Catherine et Yves, Route de Fribourg 61, 1725 Posieux
Famille Cudré-Mauroux Cynthia et Didier, Impasse du Sapex 43, 1725 Posieux
Madame Curty Jenny Margarita, Chemin des Dailles 3, 1730 Ecuwillens
Famille da Silva Leal Synthia et Marco, Impasse du Savouet 12, 1725 Posieux
Monsieur de Sousa Monteiro Carlos Miguel, Impasse du Vany 3, 1725 Posieux
Madame Dafflon Carine, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Di Muccio Daniela et Pereira Luis Filipe, Route de Fribourg 75, 1725 Posieux
Madame et Monsieur Donzel Manon et Fässler Didier, Route de Rimbotzat 4, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Duc Aline et Sottas Gauthier, Route de Posieux 7, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Morgeneg Aline et Gard Aurèle, Route du Village 56, 1730 Ecuwillens
Monsieur Galley Matthieu, Chemin du Pré-Neuf 32, 1730 Ecuwillens
Madame Hodel Daniela, Route des Condémines 42, 1730 Ecuwillens
Madame Jauquier Lauriane, Route du Village 66, 1730 Ecuwillens
Madame Jonin Ksénia, Chemin des Granges 23, 1730 Ecuwillens
Famille Lathion Valeska et Vincent, Chemin de Chanta-Grelet 22, 1730 Ecuwillens
Monsieur Legrand Serge, Route des Condémines 21, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Pfulg Raquel et Leite José, Route du Village 38, 1730 Ecuwillens
Famille Marcucci et La Mendola Bryan et Rachel, Route de Fribourg 61, 1725 Posieux
Famille Marques Amorim Rùben et Amorim Carla, Route de l'Ecole 1, 1725 Posieux
Madame Nicolet Caroline et Cédric, Route de l'Ecole 1, 1725 Posieux
Famille Philipona Virginie, Route de Fribourg 61, 1725 Posieux
Famille Pushpalingam Saranggan, Route de Fribourg 90, 1725 Posieux
Messieurs Raemy Matthieu et d'Epagnier Christophe, Impasse de la Côte 38, 1725 Posieux
Madame Salamin Camille, Route du Village 66, 1730 Ecuwillens
Famille Sansonnens Muriel et da Silva Armindo, Route de Matran 1, 1725 Posieux
Madame et Monsieur Shibao Lucinéa Sayuri et Pinto Michaël, Route de Posieux 25, 1730 Ecuwillens
Madame et Monsieur Sitnik Malgorzata et Bérard Joël, Route de Fribourg 61, 1725 Posieux
Monsieur Varidel Simon, Route de la Ria 21, 1725 Posieux
Madame et Monsieur Vieira Soares Rùben et da Silva Cristina, Route de Matran 1, 1725 Posieux
Monsieur Vieira de Carvalho Ivan et Chabernaude Morgane, Route de Fribourg 75, 1725 Posieux
Monsieur Wahl Guillaume, Route du Village 39, 1730 Ecuwillens
Monsieur Weinberg Serge, Chemin des Granges 27, 1730 Ecuwillens
Mesdames Zanella Elisabeth et Anaïs, Chemin des Granges 14, 1730 Ecuwillens

